

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du conseil d'administration

du 15 avril 2021

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	ROOS	Christophe	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	P
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	A
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	conseil Régional	971	Procuration E. JANKY
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	P
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	Représenté par Madame Josiane PUJAR
	HARDY-DESSOURCES	Marie-Dominique	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration L. CASSIN
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A

Invités de droit	GANGLOFF-ZIEGLER	Christine	Rectrice	971	Représenté par N.CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	A
	HANOT	Boris	directeur Général Adjoint des Services	Administration générale	P
	BASSIEN	Bernard	Agent Comptable	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	GALL	Doriane	Contrôle de Gestion	Administration générale	P
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration générale	P
	LÂM	Sécolène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	A
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	A
Invités	JOSEPH	Philippe	directeur de l'école doctorale 588	972	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration générale	P
	CORENTHIN	Laurence	Responsable communication Parcoursup	972	P
	BONDOT	Chloé	Ingénieur HSE	971	P
	ELOUIN	Frédéric	RAF Adjoint PUR	972	P
	JOACHIM	Jean-Louis	Chargé de mission Certification en langues	972	P
	HELMANY	Michèle	Commissaire aux comptes	KPMG	P
	GATTA	Philippe	Commissaire aux comptes	KPMG	P

conseil d'administration du 15 Avril 2021
En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation de Procès-Verbaux(vote)
 - a) Séance du CA du 1er Décembre 2020
 - b) Séance du 08 Janvier 2021
3. Affaires institutionnelles (vote)
 - a) Transformation du DSI en UFR et approbation des nouveaux statuts
 - b) Création d'un bureau de la certification en langues
 - c) conseil de la documentation : complément des représentants enseignants, enseignants-chercheurs
4. Ressources humaines (vote)
 - a) Campagne de recrutement des ATER
 - b) Protocole de mise en place du télétravail
 - c) La démarche concertée traitant le RPS
 - d) Le Tutorat COVID
5. Affaires budgétaires et financières (vote)
 - a) Approbation du Compte financier de l'exercice 2020
 - b) Approbation du BR1 – Exercice 2021
 - c) FSDIE : part sociale des étudiants sur crédits CVEC
 - d) Approbation des tarifs préparation concours IEJ 2020/21
 - e) Acceptation de dons - concours « ma thèse en 180 second

Ouverture de la séance à 9H10

1. Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

[manque l'enregistrement du début de la séance] ... sous un format très particulier. Le ministère estime qu'à cette période de l'année, on a une jauge de 50 % pour les étudiants et de 50 % pour le personnel. Le calcul est de 40 % d'adhésion parmi les 50 %. Cela veut dire que dans un premier temps, il va nous envoyer des tests pour 40 % des 50 % de jauge, pour les étudiants et pour le personnel, que l'on devra distribuer assez largement. L'idée est de ne pas en distribuer aux gens qui ont déjà des symptômes, ceux doivent se faire dépister et faire un test PCR, l'idée est de le donner aux gens qui n'ont rien, qui souhaitent connaître leur état, peut-être faire des sorties ou aller voir leurs parents. Et si malheureusement le test est positif, il faudra passer à la PCR. Mais une fois que les tests seront arrivés, je vous ferai parvenir un document et le mode d'utilisation. Pour le premier envoi, c'est le ministère qui s'en charge. Pour le deuxième envoi, c'est nous qui allons nous en charger, sachant que ça prend quatre semaines pour arriver. Dès que les premiers tests seront arrivés, on commandera les autres. Le ministère dit qu'il prendra en charge, mais on sait très bien comment ça se passe, c'est l'Université sur ses propres fonds. Mais on va le faire, l'idée est que les étudiants et le personnel puissent avoir accès à ces tests s'ils en ont besoin.

Voilà et moi j'en profite pour dire que ceux qui peuvent se faire vacciner, s'ils sont dans la tranche d'âge de se faire vacciner, qu'ils n'hésitent pas, parce que nous n'avons pas 30 solutions pour sortir de ce confinement, c'est la vaccination. Et on a vu hier, pour ceux qui suivent les actualités, c'est à Gibraltar je crois, tout le monde est vacciné, ils sont 30 000 à peu près et tout le monde vit normalement maintenant, comme quoi il est intéressant de passer par la vaccination. Pour ceux qui sont dans la tranche d'âge, je pense que l'on a suffisamment d'éléments maintenant pour vous dire de passer par la vaccination.

Certes, il y a quelques soucis avec deux vaccins, Johnson & Johnson et AstraZeneca, mais c'est plutôt pour les jeunes personnes. En fait, ça entraîne une réponse immunitaire trop forte et chez les gens qui ont encore une fabrication d'hormones assez élevée, ce qui est le cas quand on est jeune, ça favorise la fabrication des thromboses et les accidents que l'on connaît. C'est pour cela que ces vaccins ne sont pas très appropriés aux jeunes personnes.

Voilà, c'était les informations. Puis, je voudrais vous dire aussi combien je regrette les piquets de grève que vous avez connus sur les deux pôles. Ces piquets de grève ne grandissent pas notre Université, alors même que ces personnes ont créé des soucis à d'autres, voire de la souffrance. Nos parents disaient, et d'autres personnes le disent aussi, qu'il faut balayer devant sa porte. Je pense que c'est une réalité et chacun doit faire une auto-évaluation avant de créer des problèmes à l'autre. C'était juste un petit message.

Un autre petit message. Je suis peiné, parce que ce matin, il y a un retraité de l'Université qui a encore craché sur le pôle Martinique, sur l'Université, au moment où on est en plein Parcoursup, où les étudiants font leur choix de formation pour préparer leur avenir. Ce n'est pas comme ça que l'on va vendre notre Université, ce n'est pas comme ça que l'on va intéresser les étudiants à s'inscrire dans notre Université, ce n'est pas comme ça que l'on va augmenter le nombre d'étudiants sur les pôles. Plus on intervient en donnant des informations qui quelquefois sont fausses, parce que ces gens ne font plus partie de l'Université, tous ces gens ne font rien pour augmenter le nombre d'étudiants et rassurer les familles et les étudiants qui s'inscrivent chez nous.

Puis, je voulais vous donner une dernière information avant de commencer véritablement le conseil d'administration. Le doyen de l'UFR STAPS m'a mis au courant d'un incident survenu hier dans la matinée, lors des épreuves pratiques sportives. Ce sont des épreuves qui ont eu lieu en dehors de l'Université. Trois étudiants ont eu des malaises dus à une hyperthermie et ont été conduits au CHU. Deux étudiants ont pu regagner leurs familles et leur domicile hier soir, après des examens et un est malheureusement en réanimation et il n'est pas très bien. Je regrette beaucoup et j'ai une pensée pour ces étudiants et pour leurs familles également. Hier soir, je suis entré en contact avec l'hôpital

et je suis les nouvelles de ces étudiants. Dès que j'aurai d'autres informations, je vous tiendrai informé.

J'ai décidé de convoquer l'équipe qui a accompagné ces étudiants et on va faire le point très rapidement de cette situation. Voilà, je tenais à vous en informer pour ne pas que vous l'appreniez par les voies de la presse ou des réseaux sociaux, même si ça circule déjà sur les réseaux sociaux. Il y a beaucoup de choses qui sont dites sur les réseaux sociaux, mais ce que je viens de vous dire, moi, c'est la réalité. Trois étudiants ont été conduits à l'hôpital, deux sont sortis et un est resté en réanimation. Voilà les dernières nouvelles.

Merci beaucoup. On va commencer par le premier point de l'ordre du jour, mais avant avez-vous des questions diverses ? Le premier point est l'approbation des procès-verbaux. Il y a une question diverse, oui, qui est-ce ?

Madame Josiane PUJAR, ville de Schœlcher

Président, m'entendez-vous ? C'est Madame Josiane PUJAR, représentant la ville de Schœlcher. J'ai eu des problèmes de connexion, je voulais m'excuser auprès de vous, c'est seulement maintenant que je peux m'exprimer. M'entendez-vous bien ?

Monsieur le Président

Je vous entends très bien Madame PUJAR, merci de votre présence.

Madame Josiane PUJAR, ville de Schœlcher

Très bien, merci.

Monsieur le Président

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN a donné votre question diverse.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, je suis en communication avec Madame la VP, je prends sa question diverse.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Frédéric ELOUIN , RAF adjoint PUR 972

Elle dit qu'elle a écrit sa question diverse sur le chat. Monsieur le Président, est-ce que l'on entend Madame la Vice-Présidente via mon portable ? Allez-y Madame la Vice-Présidente.

Monsieur le Président

Non, on ne l'entend pas bien.

Monsieur Frédéric ELOUIN , RAF adjoint PUR 972

Alors, je vais vous lire sa question diverse, Monsieur le Président, si vous le permettez.

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

[Mauvaise qualité son, plusieurs coupures lors de la lecture de la question] Suite... administrative... donnée au vote des statuts au CA du 23 février 2021, le relevé de décisions relatif au vote des statuts au CA du... le vote du PV du 23 février 2021 n'est pas à l'ordre du jour du CA d'aujourd'hui. Quelle suite a été donnée au vote des statuts ... notamment les statuts ... de l'évènement et de la recherche.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Bien, on va commencer le CA par l'approbation des procès-verbaux.

2. Approbation Procès-Verbaux (vote)

a) Séance du CA du 1^{er} décembre 2020

Monsieur le Président

On a deux procès-verbaux à faire valider. Avez-vous des questions, des remarques sur celui du 1^{er} décembre ? Chers Collègues, si vous ne prenez pas la parole, pouvez-vous fermer vos micros s'il vous plaît ? On va passer à l'approbation du PV du 1^{er} décembre 2020. Y a-t-il des questions, des remarques ? Il n'y a pas de questions ni de remarques, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant 971

Meddy LUIT a des problèmes de connexion et il me donne procuration.

Monsieur le Président

D'accord, merci. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le PV est approuvé.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur le Président, Monsieur Frédéric GERARDIN, pourrait-on avoir le décompte s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Il n'y a pas de votes contre, il n'y a pas d'abstention.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, mais combien y a-t-il d'administrateurs votants ?

Monsieur le Président

21 présents et représentés, 18 en présentiel et 3 procurations

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Merci.

Monsieur le Président

La séance du 8 janvier 2021 ?

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, je suis en ligne avec Madame la VP qui me disait qu'elle ne prenait pas part au vote. Elle l'a écrit sur le chat, mais visiblement, on n'en a pas tenu compte.

Monsieur le Président

D'accord, elle ne prend pas part au vote, c'est noté. On va passer au deuxième PV, celui du 8 janvier 2021.

Séance du CA du 1 ^{er} Décembre 2020	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

b) Séance du CA du 8 janvier 2021

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Bonjour Monsieur le Président, Monsieur Bruno HARAL, j'ai deux remarques concernant le PV du 8 janvier 2021. Page 16, il est écrit Monsieur LETICEE en rouge, ce n'est pas lui mais c'est moi qui ai parlé. Concernant... *pb son...* Monsieur PORTECOP... *pb son...* on est catégorie A+.

Monsieur le Président

D'accord.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Ensuite, page 24, 6^{ème} ligne : il est écrit un montant de 3,9 millions, mais ce n'est pas 3,9 millions, c'est 3,1 millions pour le plan de relance.

Monsieur le Président

OK.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Et toujours à la page 24, à la ligne 11, c'est écrit « Monsieur SENEÉ », mais c'est Monsieur CYANÉE Jérémy.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de paroles, des remarques ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Je vous demande de répondre au moment où je pose des questions et pas après. Qui ne prend pas part au vote ?

Séance du CA du 08 Janvier 2021	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	20

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente du pôle Martinique ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président

D'accord. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, merci beaucoup. Je vois que Monsieur SABIN est connecté, Monsieur SABIN je vous avais annoncé.

Monsieur SABIN

Merci.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente du pôle Martinique demande la parole.

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Madame la Vice-Présidente, vous avez la parole.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Propos inaudible...

Monsieur le Président

On n'entend pas.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Madame la Vice-Présidente ne comprend pas pourquoi elle n'avait pas accès au micro.

Monsieur le Président

Mais ce n'est pas moi, Monsieur ELOUIN, je n'ai pas coupé le micro de Madame FRANÇOIS-HAUGRIN. Dites à Madame FRANÇOIS-HAUGRIN qu'un collègue de la DSIN est parti à son bureau, mais elle est peut-être chez elle, elle a une mauvaise connexion, mais ce n'est pas un problème de l'Université, parce que les collègues sont connectés et il n'y a pas de souci. Si elle est chez elle et qu'elle a une mauvaise connexion, ce n'est pas moi qui vais réparer sa connexion.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Madame la Vice-Présidente, avez-vous entendu ce que disait Monsieur le Président ?

Intervention de Madame la Vice-Présidente inaudible.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente du pôle demande quelques minutes, parce que visiblement elle a également un problème sur le chat, le temps qu'elle m'envoie ses déclarations sur WhatsApp que je vais vous lire, si vous le permettez ?

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Intervention de Madame la Vice-Présidente inaudible.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Madame la Vice-Présidente disait que le technicien de la DSN est intervenu, mais que lui-même ne comprenait pas la raison pour laquelle elle n'a pas accès à son micro.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN Odile, nous pouvons, au niveau de la visioconférence, vous inclure sur votre téléphone portable. Est-ce que nous faisons-nous cette opération ?

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Oui, tout à fait. Je le souhaite.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Donc il faut raccrocher.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

D'accord, je raccroche. (*Quelques secondes plus tard...*) Allô ? M'entendez-vous ?

Les membres confirment qu'ils entendent Madame la Vice-Présidente.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Très bien, je vous remercie.

Monsieur le Président

OK, je disais que nous allions passer au point suivant.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, excusez-moi, j'avais demandé la parole, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Je vous remercie. Je voulais expliquer que je n'ai pas pris part au vote parce que je n'ai pas pu assister au conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 ni à celui du 8 janvier 2021.

À la lecture du document du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021, dans les propos liminaires que vous aviez tenus Monsieur le Président, ainsi que dans les points 5b et 5d relatifs à la campagne d'emploi du second degré et à la campagne des BIATSS, vous avez exprimé avoir eu à changer régulièrement les dates des conseils, parce que vous essayez d'avoir les documents du pôle Martinique qui n'arrivent pas, ou qui arrivent très tard, que vous aviez dû également reporté très régulièrement les conseils pour que le pôle Martinique puisse remonter les documents. Alors, je voulais quand même dire, Monsieur le Président, qu'outre le fait qu'il me paraisse disproportionné que des conseils soient reportés uniquement parce qu'il manquerait des documents pour un point à l'ordre du jour, j'aurais souhaité lire également votre exposé des motifs qui aurait pu retarder l'envoi des documents émanant du pôle Martinique.

Je pense que vous n'êtes pas sans savoir que le pôle Martinique s'est retrouvé sans personnel administratif d'encadrement, du 23 septembre 2020, qui est la date de départ en arrêt maladie de la RAF jusqu'au 16 novembre 2020. Bien entendu, sur toute cette période, je vous ai informé, je vous ai alerté à maintes reprises sur la nécessité d'une mise à disposition de personnel d'encadrement, afin que nous puissions mener les missions dans un cadre juridique et administratif sécurisé. Il m'était impossible d'organiser notamment les instances polaires dans cette configuration d'insécurité. Ce n'est que le 16 novembre 2020 que vous avez enfin consenti, Monsieur le Président, à m'affecter un personnel pour m'accompagner sur toutes les affaires concernant le pôle universitaire. Il s'agit en l'occurrence du RAF adjoint, Monsieur ELOUIN qui a parlé pour moi tout à l'heure, et je rappelle à toutes fins utiles, que vous avez recruté ce personnel sur l'un des deux seuls supports A de l'administration du pôle Martinique, sans aucune concertation avec le pôle, avec une fiche de poste que vous avez imposée sur des missions RH, qui ne correspondait pas aux besoins du pôle, et que vous avez rattaché ce personnel à la Direction des ressources humaines de l'établissement. Dès que j'ai pu bénéficier de ce personnel, j'ai demandé que les instances puissent être organisées afin que les dossiers en souffrance soient traités. Il faut également tenir compte, Monsieur le Président, des délais de convocation.

Malgré tout cela, dans la période sans personnel d'encadrement, je peux vous assurer que la continuité administrative a été maintenue pour le pôle Martinique et permettez-moi de saluer, l'engagement et le professionnalisme des agents du service universitaire polaire qui ont assuré autant que faire se peut la continuité administrative. Et je vous affirme que les dossiers ont été

régulièrement remontés à l'administration centrale, avec, quand c'était nécessaire, la mention de réserve pour la validation par les instances polaires.

Monsieur le Président, je serai peut-être un peu longue, mais je tiens à vous le dire : pouvez-vous imaginer les conditions de stress et la souffrance générée par de telles conditions de travail ? Pouvez-vous imaginer ensuite le choc que j'ai eu à la lecture de ce PV de conseil d'administration qui cloue au pilori l'activité au sein du pôle Martinique, alors que vous connaissiez les tenants et les aboutissants qui ont conduit et qui ont généré ce retard ? Et ce n'est malheureusement pas le seul procès-verbal où j'ai eu à lire des accusations graves. Il n'y a jamais eu de blocage, ni de stockage de documents au niveau du pôle comme vous le dites dans le procès-verbal du 2 février 2021.

Dans cette même réunion, je lis aussi que vous dites, Monsieur le Président : « Nous avons du mal à travailler avec le pôle Martinique, parce que l'on ne reçoit jamais les documents », « il n'y a pas de CTS, ni de conseil de pôle » ou encore « le pôle est défaillant. » Je suis en mesure de démontrer que c'est faux. Vous saviez également que j'avais connu des périodes de maladie dans cette phase, avec des arrêts de travail dont mon secrétariat vous a systématiquement informé. Je suis véritablement choquée et je pense que vous pouvez ressentir l'émotion qu'il y a dans ma voix, du peu de considération que vous avez pour l'administration et la gouvernance du pôle universitaire.

J'aurais souhaité de votre part, sinon de la compréhension et de l'empathie, tout au moins une juste explication de la situation, dont à mon sens vous avez volontairement dramatisé les conséquences, alors que paradoxalement, dans ce même PV du CA du 1^{er} décembre, vous expliquez à un moment qu'une deuxième campagne pour les enseignants se ferait autour de février et que du coup, il n'y aurait pas de problème. Je pense que tous ces recrutements sont pour le 1^{er} septembre 2021 et que l'on aurait le temps, que cela ne posait pas de problème.

Je terminerai en vous rappelant que l'administration polaire doit faire face également à des retards conséquents dans le traitement des dossiers par l'administration centrale et pour la signature des documents de votre part. Je reprends l'exemple simplement de la DAJ, les services ont fait de multiples relances sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour obtenir des retours d'expertise concernant les conventions du pôle. Il y a aujourd'hui une convention qui a été validée à tous les niveaux qui sont exigés par l'établissement, qui est mise à votre signature depuis plusieurs semaines. Après de multiples échanges avec vos services, Monsieur le Président, sans aucun résultat et sur proposition du DGS, je vous ai moi-même interrogé sur ce dossier et j'attends toujours une réponse. Je vous remercie, j'en ai terminé.

Monsieur le Président

Bien, merci beaucoup pour cette longue prise de parole. Je vais juste donner quelques petites réponses, on ne va pas échanger, parce qu'on n'est pas là pour faire un CA tous les deux, et après on continuera le conseil.

Pour en revenir aux documents qui arrivent tardivement, les collègues sont là, la DRH est avec moi, le DGS par intérim est là, d'autres personnes sont là, le DAF est là aussi, ce n'est pas moi qui le dis, c'est factuel. On me demande de les travailler pour le lendemain et ça aussi c'est beaucoup de souffrance pour le personnel, et je vais en parler un peu plus tard. C'est très embêtant.

Sur la période de votre maladie, je ne touche pas à ce genre de situation. Quelqu'un qui est malade est malade et reste à domicile ou est hospitalisé, je n'ai pas à intervenir sur les périodes de maladie des collègues, ce n'est pas mon rôle.

Concernant le personnel administratif du pôle Martinique, je rappelle que nous avons aux côtés des collègues de Martinique, quelqu'un de très bonne qualité, de haute qualité même je dirais, qui m'a écrit un courrier de harcèlement, elle s'est sentie harcelée et elle est partie, elle a laissé l'établissement. Cette collègue n'a jamais été installée. Après, j'ai fait venir quelqu'un de l'IRA, Monsieur ELOUIN qui est présent en connexion, et qui n'a jamais été installé en Martinique par vous. Pourtant il travaille et vous avez dit que c'est quelqu'un de qualité.

Je vous rassure, nous faisons tout pour que le pôle puisse fonctionner et je ne laisse pas le pôle Martinique de côté. Tout le monde constate que j'avance sur le pôle Martinique, comme j'avance sur

le pôle Guadeloupe, les deux fonctionnent ensemble, on ne peut pas laisser de côté un pôle. Quand quelqu'un est défaillant, il appartient au Président de prendre la main et de faire fonctionner le pôle. Voilà, on va continuer le conseil. Je souhaite que ce conseil soit serein et que nous puissions travailler correctement pour finir à temps. Il n'est pas question d'avoir une discussion de ce type à chaque point, chacun doit rester à sa place et assurer ses fonctions au bon moment. Merci beaucoup.

Nous passons aux affaires institutionnelles, avec la transformation du département Scientifique Inter facultaire en UFR de sciences, technologie, environnement.

3. Affaires institutionnelles (vote)

a) Transformation du DSI en UFR et approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Président

Vous savez que ce département existe depuis 2006, il n'avait pas évolué depuis. Nous avons fait évoluer, en Guadeloupe, le DPLSH. Cela faisait partie de mon mandat de faire évoluer ces deux départements en UFR et je tiens à le faire, parce que cela donnera une autre visibilité à nos étudiants, aux étudiants étrangers, mais aussi aux enseignants-chercheurs qui postulent dans notre Université. C'est une manière aussi de donner une faculté scientifique à la Martinique, en complémentarité avec l'UFR SEN en Guadeloupe. Je pense que nous sommes arrivés à un niveau de maturité où les deux UFR pourront travailler ensemble et permettre à nos étudiants, quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur les deux territoires, d'accéder aux différentes formations effectuées en Martinique ou en Guadeloupe. C'est cela l'objectif de notre Université. Je vais donner la parole à Monsieur ROOS qui va faire un petit résumé de la mise en place, ou du moins de la transformation du DSI en UFR.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Bonjour à tous, mes chers collègues. Je ne vais pas être très long, je vais juste dire quelques mots qui ont sous-tendu cette volonté de transformation.

Comme vous l'avez dit, le DSI, le Département Scientifique Inter facultaire, a été créé il y a un peu plus de 15 ans et depuis une dizaine d'années, le souhait des différents acteurs, notamment des responsables successifs, a été de transformer le DSI en UFR, comme vous l'avez dit à l'instar du DPLSH qui vient très récemment d'évoluer en faculté Roger Toumson en Guadeloupe. Cette demande de transformation et d'évolution en UFR STE, Sciences Technologie Environnement, s'inscrit, comme vous l'avez également souligné, dans la complémentarité, avec la faculté SEN. Il ne s'agit en aucun cas d'une duplication ou encore d'une compétition, il s'agit bien de donner encore plus d'attractivité à notre Université des Antilles. Ce projet est également motivé par la volonté de faire passer un cap à l'actuelle structure, de la faire devenir un acteur principal et incontournable des diverses problématiques qui intéressent au premier chef nos territoires. L'UFR STE, Sciences Technologie Environnement, devra permettre ainsi à nos jeunes de s'approprier les thématiques, notamment celles liées à l'environnement. Il suffit de regarder un petit peu les médias, discuter avec nos concitoyens pour comprendre que nombreux sont les problèmes environnementaux, ou intitulés comme tels : sargasses, dépollution des sols, énergie, traitement des déchets, réchauffement climatique et bien d'autres aléas, mais aussi pour mesurer combien nos territoires sont riches de leur biodiversité. Il devient fondamental de préparer au mieux nos étudiants et de les amener, par exemple, à la macro-écologie qui permet d'avoir une vision complète de la plupart de ces problématiques et qui est l'étape n° 1 pour pouvoir traiter tous ces problèmes. Cet UFR pourrait également être un levier pour l'économie locale, dans les métiers d'avenir liés à l'environnement, mais pas seulement. Il nous est apparu fondamental aujourd'hui de mettre à la disposition du pôle Martinique, de l'Université des Antilles, de nos territoires, de la science, cet outil supplémentaire. Voilà Monsieur le Président, je ne vais pas être plus long, je peux simplement répéter ou dire que les statuts ont été construits, écrits, dans l'esprit de la loi Savary de 1984. Ils sont conformes, ils

respectent le Code de l'éducation et ils respectent les dispositions communes votées à l'Université. Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette présentation faite par Monsieur ROOS ? Et au regard des documents qui vous ont été transférés ?

Monsieur Christophe ROOS, PR

Il reste une coquille, Monsieur le Président, dans l'article 5 qui a été envoyé. Je me permets de la souligner, il y a juste un mot à changer, au dernier alinéa, dernière ligne : « L'inscription à l'UFR STE d'une nouvelle équipe accréditée pourra être proposée », non pas par le directeur de l'UFR, mais par le doyen. Il faut juste remplacer directeur par doyen.

Monsieur le Président

Je rappelle que les statuts et la transformation ont été validés et ont eu un avis favorable par les instances qui ont été amenées à voir ces documents. Il y a eu le conseil de pôle, il y a eu le CTIR qui ont donné un avis favorable. Voilà, et nous sommes en conseil d'administration pour voter.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

J'ai une remarque Monsieur le Président, Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN, allez-y.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, alors, en complément de votre information, le principe de transformation a eu un avis favorable à l'unanimité du CT hier, mais il y a eu un avis réputé donné, moitié / moitié, pour ce qui est de la validation des statuts.

J'ai une remarque personnelle que j'ai faite en CT hier, dès lors que ce projet de transformation implique la création d'un département de formation continue au sein de la Faculté STE, il aurait fallu passer ce projet à l'avis du CHSCT qui est compétent pour formuler un avis sur toute transformation de création de services. Voilà, merci.

Monsieur le Président

Bien. Je pense que ce n'est pas la peine que je reformule ma réponse, mais tout simplement dire que les statuts ne sont pas figés. La transformation a été nécessaire, on l'a fait et le doyen s'adaptera et fera évoluer les statuts si cela est nécessaire. La vie de l'Université continue, on ne construit pas en un jour, on est là pour de très nombreuses années.

Monsieur HANOT veut prendre la parole.

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF adjoint PUR 972

Monsieur le Président, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN demande la parole.

Monsieur le Président

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN ?

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Oui, je peux parler ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Merci Monsieur le Président. La question qui concerne le pôle Martinique est importante. Je voudrais vous dire que, comme je m'y étais engagée lors du conseil d'administration du 23 février 2021, nous avons présenté, comme vous l'avez dit, c'était la question de la transformation du DSI en UFR, et la question des statuts qui y sont associés en CTS et en conseil de pôle du 22 mars et du 12 avril 2021. La demande de positionnement à l'ordre du jour des instances polaires m'avait été faite, vous vous rappelez, début février 2021, par le nouveau directeur du DSI. C'est une période où j'étais en arrêt maladie et à mon retour, le point était positionné à l'ordre du jour des instances polaires. Et je tiens tout d'abord à dire que, contrairement aux rumeurs qui sont parvenues à mes oreilles et à ce que j'ai pu lire sur les réseaux sociaux, que vous avez peut-être pu lire également, je soutiens fortement, avec toute la communauté universitaire et tous les élus du conseil de pôle, la demande de transformation du DSI en UFR. Je suis moi-même dans le domaine de recherche en sciences expérimentales, vous pensez bien que ce sujet, cette transformation, nous l'appelons depuis de très nombreuses années de nos vœux et nous ne pouvons que la soutenir. Ce sera une avancée historique pour les sciences dures et expérimentales à l'Université en Martinique.

Je voudrais quand même vous dire, avant de poursuivre mon propos, que pour anticiper toute velléité de polémique, je précise que les procès-verbaux in extenso des instances polaires seront consultables par tous. L'administration du pôle Martinique, vous l'avez bien dit, a transmis les relevés de décision aux instances des services centraux, les relevés de décisions des instances polaires.

Je me dois cependant d'expliquer aux membres du conseil d'administration que si la transformation du DSI en UFR a été votée, sans aucune difficulté, à l'unanimité, il y a par contre eu de longs échanges sur la question des statuts qui ont abouti à des votes partagés, entre 42 et 47 % des votes ont été des abstentions et des votes contre. Pourquoi ? Parce que le projet des statuts que nous avons examiné, présente un certain nombre d'incomplétudes, tant sur la forme que sur le fond, et qu'il est nécessaire d'effectuer des amendements. Le directeur du DSI nous a dit avoir transmis directement, depuis sa composante, le document à la DAJ. Cela me paraît surprenant que la DAJ a validé le document en l'état. Je dois vous dire également que j'ai reçu une motion émanant d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de personnel d'étudiants DSI qui exprimaient un manque de concertation pour l'élaboration du projet. J'ai reçu des demandes de participation aux instances polaires par les membres de la communauté universitaire du DSI, j'ai répondu favorablement et le directeur du DSI a été invité à la demande, notamment du CTS. Il ressort de ces échanges qui ont été longs, fournis, la nécessité de revoir le document pour le finaliser, tant sur la forme que sur le fond. Qu'il y ait aussi au sein de la composante, au sein du DSI, une large concertation sur cette question des statuts de la nouvelle UFR.

C'est pourquoi, je sollicite aujourd'hui que le conseil d'administration vote seulement sur la transformation du DSI en UFR, les statuts devraient être revus au sein de la composante, vus par la DAJ, avant de passer lors d'un prochain conseil d'administration.

Je rappelle également, pour finir, que des composantes du pôle Martinique attendent l'aval du conseil d'administration sur leurs statuts depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Ce sont des statuts qui ont été validés par les instances polaires et qui ont été transmis à l'administration centrale, comme c'est le cas pour les statuts du pôle universitaire de la Martinique, comme c'est le cas pour ceux de la FDE qui n'ont pas été traités en conseil d'administration alors qu'ils ont été transmis à votre administration, Monsieur le Président, et que je vous ai moi-même alerté sur ce sujet.

D'autre part, d'autre non par contre n'ont pas été validés par les instances polaires et ont été votées au conseil d'administration, comme c'est le cas pour les statuts de la Faculté LSH ou les statuts de l'IUT. Je vous ai également alerté et expliqué les choses, aussi bien moi que l'administration que je dirige, et notamment Madame la responsable administrative et financière des GSA du pôle qui nous a quittés dernièrement, je ne rentrerai pas dans la polémique concernant ce sujet de harcèlement, mais bien entendu, quand on tient ce genre de propos, ils doivent être qualifiés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vraiment, nous soutenons et nous souhaitons que le conseil d'administration vote la transformation du DSI en UFR. Sur la question des statuts, il faut qu'ils soient votés également, mais nous disons que ces statuts doivent être revus, parce que je peux vous faire la liste des éléments, autant sur la forme que sur le contenu de ces statuts qui doivent être revus. Ils ne sont pas mineurs et nous ne voyons pas quelle peut être la difficulté pour qu'au prochain conseil d'administration, nous votions des statuts qui sont conformes, qu'ils soient concertés et qu'ils fassent l'unanimité au niveau des instances polaires, au niveau également de la communauté du DSI, que nous votions ces statuts lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur Christophe ROSS, PR

Monsieur le Président, est-ce que je peux intervenir ?

Monsieur le Président

Excusez-moi deux secondes, j'avais pris la parole et je n'avais pas mis mon micro. Je disais à Madame la Vice-Présidente que quand elle est au niveau du pôle, c'est elle qui gère son conseil polaire, et au conseil d'administration, c'est le Président, c'est lui qui donne le mode de vote et sur quoi on va voter. Concernant les statuts, je crois qu'on est en démocratie. Si on attendait d'avoir l'unanimité sur tout, on ne ferait rien. On ne ferait rien, parce qu'il faudrait des années pour arriver à l'unanimité. Et si on n'a pas atteint l'unanimité, qu'est-ce qu'on fait ? À chaque fois, on va reporter et on ne va jamais construire. Or, la construction ne se fait pas en un jour.

Nous commençons, nous allons évoluer et le doyen l'a aussi dit, ce n'est pas figé, et s'il faut faire évoluer les statuts, on les fera évoluer. Moi, je suis pour commencer à un moment donné et continuer à construire, et c'est ça mon objectif. Si on attend pour faire, on n'y arrivera pas.

Je disais aussi qu'il y a des motions d'étudiants qui circulent, je crois que quelquefois ces motions sont diligentées et je sais très bien comment cela se passe. Je sais parfaitement bien comment cela se passe. Faisons attention à ces motions d'étudiants, il ne faut pas que les étudiants soient engagés dans certaines discussions, alors même qu'ils ne voulaient pas le faire.

Donc, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, c'est votre rôle, nous sommes en démocratie, vous avez voté contre, je comprends, nous sommes en démocratie, vous n'êtes pas pour, mais votre conseil a voté pour. On ne peut pas, parce que la Vice-Présidente n'est pas pour, dire que l'on ne vote pas. Ce n'est pas parce que le Président, qui est membre élu du conseil d'administration, dira quelque chose que vous n'avez pas le droit de voter autrement, nous sommes en démocratie et à partir du moment où il y a la majorité, pour moi le point est validé. Concernant les statuts, le point a été validé par votre conseil, voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons voter sur la transformation du DSI et l'approbation des nouveaux statuts. Qui ne prend pas part au vote ?

Madame Josiane PUJAR, ville de Schœlcher

Madame Josiane PUJAR, représentant la ville de Schœlcher.

Monsieur le Président

Madame PUJAR ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN.

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, pour toutes les raisons que j'ai expliquées précédemment.

Monsieur le Président

On a bien compris Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, vous votez contre.
Très bien, merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

Transformation du DSI en UFR	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	2
APPROBATION	Pour	19

Monsieur Christophe ROOS, PR

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui ?

Monsieur Christophe ROOS, PR

Monsieur Christophe ROOS, j'aurais aimé dire un mot, non pas sur le vote, si vous permettez juste une minute ? Merci Monsieur le Président.

J'aurais voulu adresser des remerciements, d'abord au Professeur JANKY en qualité bien sûr de Président de l'Université des Antilles, mais aussi en tant que monsieur. Je voudrais remercier son équipe pour avoir soutenu et accompagné cette transformation, le Vice-Président du conseil d'administration, le Professeur Monsieur Michel GEOFFROY et Madame la directrice de cabinet Madame Laura-Line CASSIN. J'aurais voulu remercier le Professeur Philippe JOSEPH qui a été un soutien fort et exceptionnel, un soutien de tous les jours. Je voulais remercier les membres universitaires du conseil d'administration du pôle Martinique, qui siègent bien sûr au conseil de pôle et qui ont œuvré pour que ce beau projet, qui reste perfectible, et je m'engage à l'améliorer, se réalise. Je remercie Olivier PORTECOP qui a lancé ce projet lors d'un conseil d'administration, lorsque le DPLSH avait été transformé, les étudiants Raïssa GABOURG et son acolyte, le Professeur Georges VIRASSAMY et le Professeur Raymond CESAIRE, mes collègues Serge COLOT et Dominique AURELIA-TOTO, tous les collègues du conseil d'administration de l'Université des Antilles présents et représentés ce jour, mon conseil d'administration, maintenant, de l'UFR STE et mon équipe à l'UFR STE. Ils ne sont pas là aujourd'hui, mais comme ce sera mis dans le relevé, ils seront contents de le voir, mon équipe à l'UFR STE est convaincue de ce projet et a beaucoup travaillé pour le résultat d'aujourd'hui. Merci à toutes et à tous.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur ROOS, nous sommes très heureux que ce projet ait été accepté avec autant d'ardeur en Martinique, nous en sommes très heureux. Cela va donner de l'ouverture à nos étudiants, plus capables de répondre aux projets du territoire. Il y a beaucoup de projets qui ont un lien avec cette faculté, vous savez que maintenant on a les sargasses, l'environnement, tous ces projets vont avoir un lien avec cette nouvelle faculté. Je souhaite un bel avenir à cette faculté et je sais que les collègues du pôle Martinique s'impliquent véritablement pour le développement de ce pôle et moi, je suis avec eux de tout cœur. Je vous accompagne pour que nous puissions y arriver et faire de belles choses dans cette Université. C'est un pas vers l'avenir et je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent au quotidien sur le pôle Martinique pour aller dans ce sens. Et nous allons continuer le travail qui a commencé, nous allons travailler ensemble et allons faire de belles choses sur les deux territoires. Merci beaucoup.

Nous allons passer au point suivant, qui est la création d'un bureau de certification en langues.

b) Création d'un bureau de la certification en langues

Monsieur le Président

Il faut savoir que l'arrêté... Ah, Monsieur JOACHIM est là.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission

Oui. Bonjour Monsieur le Président, bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs.

Monsieur le Président

Merci. Monsieur JOACHIM est notre chargé de mission pour la mise en place de cette certification en langues. Il y a certes les tests à faire passer, mais il y a aussi un soutien qu'il faut avoir pour qu'ils puissent travailler de façon sereine. Aujourd'hui, il va peut-être nous faire un petit rappel de la certification en langues, mais il va nous parler du bureau que l'on souhaite mettre en place assez rapidement pour accompagner ce processus.

Monsieur JOACHIM, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission certification en langues

Merci Monsieur le Président. Je m'excuse déjà auprès de vous de ne pas mettre la caméra, parce que j'ai des problèmes de bande passante en ce moment et si je la mets, le son sera saccadé et malheureusement, vous ne m'entendrez pas bien.

Nous commençons, au sein de notre Université, le déploiement des certifications en langue et de la première d'entre elles, qui est la certification LTE, LanguageCert Test of English, qui est rendue obligatoire par l'Arrêté ministériel du 3 avril 2020. Nous commençons la mise en place de ce dispositif, en recommandant la création d'un Bureau de la certification en langues. C'est une structure administrative centrale qui sera amenée à assurer la gestion de l'ensemble des tâches liées aux certifications en langues, je dis bien aux certifications en langues, à la fois en anglais et en espagnol, à toutes les certifications en langues qui seront déployées dans les prochains mois au sein de notre établissement. Cette structure remplira les fonctions suivantes : d'abord gérer la communication, en direction des publics et en provenance des publics concernés, à partir d'une adresse mail dédiée qui existe depuis hier : certification.langues@univantilles.fr et organiser également la diffusion de l'information concernant les certifications en langues auprès de certains de nos publics cible.

Ce Bureau aura également la tâche :

- De participer à la mise en place d'un portail web dédié à la certification, en lien avec la DSIN, un portail web trilingue, anglais, espagnol, français, qui va englober l'ensemble des certifications qui seront préparées au sein de notre établissement ;
- D'effectuer également les inscriptions des étudiants aux différentes certifications, en lien avec les services de la scolarité et les différents organismes certificateurs ;
- De superviser les aspects logistiques liés à la préparation aux épreuves des certifications, non seulement les épreuves en ligne lorsqu'elles auront lieu, mais également les épreuves en présentiel, comme ce sera le cas si le ministère l'exige, comme il l'a exigé cette année, en lien avec les composantes, en lien avec la DOSIP, puisque nous avons des étudiants en situation de handicap qui nécessiteront des aménagements pour la passation de ces certifications.

Le Bureau aura aussi la charge, la tâche :

- De superviser le recrutement des surveillants et chef-surveillants d'épreuve ;
- De réceptionner les résultats, les certifications papier et de les remettre aux étudiants ;
- De rédiger également, d'assister les collègues dans la rédaction des rapports d'incident qui pourraient être acheminés vers les différents organismes certificateurs ;
- De réceptionner également le matériel de certification et la signalétique ;
- De faire remonter aux services de la scolarité les composantes, les informations qui concernent la passation du test certification LTE qui, comme vous le savez, conditionne la délivrance à partir de

cette année, en théorie, mais dans les faits à partir de l'année prochaine, qui conditionne la délivrance de la remise des diplômes de licence professionnelle et de certains DUT ;

- De coordonner enfin la préparation aux certifications en ligne, en lien avec les équipes pédagogiques de LANSAD, langues pour spécialistes d'autres disciplines, d'anglais et d'espagnol, et stocker des banques de données pédagogiques sur les ordinateurs prévus à cet effet qui pourront être utilisées par tout collègue enseignant, à l'avenir, dans le cadre de ces certifications en langue, mais également dans le cadre de l'enseignement de LANSAD qui sera dispensé au sein de notre établissement.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Inaudible

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur le Président, on ne vous entend pas.

Monsieur le Président

Chers collègues, pouvez-vous fermer vos micros s'il vous plaît ? C'est quand même terrible, on n'en est pas capable et on gêne les autres. Bien, y a-t-il des questions pour Monsieur JOACHIM ou moi-même concernant la certification en langues et la mise en place du Bureau ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

J'ai deux remarques et un souhait.

Ma remarque est la même que celle pour les statuts du STE, dès lors que c'est une création, cela aurait dû passer en CHSCT. J'ai une remarque sur le regret qu'il n'y ait pas un plan d'emploi qui y soit associé, parce que Monsieur JOACHIM nous a expliqué que ce sont des tâches, certes administratives, mais lourdes et qui requièrent les ressources humaines, de coordination, de centralisation, de support, de construction de support pédagogique, de lien avec la DSIN et autres services, et c'est une tâche lourde, les scolarités. J'ai un souhait, pour ne pas bloquer la chose non plus : nous avons des formations en créole, notamment une licence, et des formations dans les deux INSPE, et un souhait, surtout si on est maître d'œuvre compte tenu de l'évolution sur l'initiative sur la reconnaissance des langues régionales, très récente, un souhait que l'on puisse envisager la certification du créole aussi, et que le site soit bilingue.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission certification en langues

Monsieur GERARDIN, votre dernière remarque n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, cela fait déjà plusieurs semaines que je m'entretiens avec les collègues de langue et culture régionale, et que nous avons ce projet, que nous allons le porter également. L'une de mes premières démarches a été de me rendre vers les collègues de l'INSPE de Martinique. Un déplacement en Guadeloupe était prévu, mais vous comprendrez que les conditions sanitaires dans lesquelles nous nous trouvons sont un peu difficiles en ce moment. En tout cas, il est dans le projet d'associer pleinement les INSPE à ce dispositif, parce que les échanges que j'ai eus jusqu'à présent avec les collègues des INSPE, en particulier concernant la certification CLES, ont été extrêmement poussés et très fructueux.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Merci Monsieur JOACHIM.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Comme je le disais, nous commençons cette année, c'est la première année, et si certaines universités ont repoussé à l'année prochaine, nous avons voulu quand même commencer, il faut un début, ça nous oblige après à aller plus vite, une fois que l'on a commencé, c'est la même chose pour les deux facultés que nous avons créées. Il faut commencer, puis continuer le projet.

Monsieur JOACHIM est motivé et je le remercie beaucoup pour tout le travail qu'il a déjà fait en peu de temps. Nous sommes là aujourd'hui et je rappelle que nous avons déjà deux licences qui vont faire leurs tests, le 26 mai en Guadeloupe, et le 27 mai en Martinique, dans l'après-midi. Ce sont des tests de trois heures, les après-midis seront banalisés. C'est un bien un test, ce n'est pas un examen, il n'y a pas de note, il y aura un niveau tout simplement. Un étudiant qui n'aura pas passé son test, ira à la séance suivante. Il faut commencer, c'est ce que l'on a fait, mais le processus va évoluer. Je rejoins Monsieur GERARDIN, il va évoluer.

Monsieur JOACHIM prendra en considération tous ces éléments pour faire évoluer le processus et comme nous sommes maîtres d'ouvrage, maintenant, pour la mise en place de notre certification en langues, nous allons accompagner ce process et on mettra en place ce qu'il faut pour que nos étudiants puissent bénéficier de cette avancée dans notre Université. Je rappelle qu'il y avait quand même quelques expériences à l'Université, il y a le TOEIC qui est fait par les formations d'ingénieurs et l'ICEFI qui fait aussi une certification, mais là aussi Monsieur JOACHIM est au courant, il va rencontrer les collègues, puis il saura organiser ce qu'il faut dans notre Université.

Voilà, s'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter la création du Bureau de certification en langues. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN, pour les deux premières remarques que j'ai formulées : pas d'emploi dédié et pas de passage en CHSCT.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur GERARDIN. La création du Bureau de certification en langues est approuvée.

Création du bureau de la certification des langues	<i>Nombre de votants</i>	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	21

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission certification en langues

Merci Monsieur le Président, merci à vous, puis-je me retirer ?

Monsieur le Président

Merci Monsieur JOACHIM et merci pour le travail que vous avez déjà accompli.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission certification en langues

C'est moi, pour votre confiance Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Bonne chance pour la suite.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM, chargé de mission certification en langues

Merci beaucoup, au revoir.

Monsieur le Président

Au revoir. Le point suivant concerne le conseil de la documentation : complément des représentants enseignants et enseignants-chercheurs.

Je vais donner la parole à Madame CASSIN, est-elle là ?

c) conseil de la documentation : complément des représentants enseignants, enseignants-chercheurs

Madame Laura-Line CASSIN, MCF

Oui, Monsieur le Président, merci. Je vais effectuer la présentation pour le directeur du SCD qui est en réunion de Direction. Le conseil documentaire du SCD est composé de 17 membres, il se réunit au moins une fois par an. Il est constitué du Président de l'Université ou de son représentant et de six enseignants-chercheurs élus au CAC, également deux personnalités extérieures (une en Guadeloupe et une en Martinique) et deux personnels scientifiques du SCD, des conservateurs, et quatre personnels BIATSS du SCD. C'est un conseil qui est consultatif. Il se prononce sur les modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque, il délibère sur les questions qui lui sont soumises, comme les tarifs, les projets, la création d'une section documentaire, la dénomination d'un espace et les décisions sont acquises à la majorité simple des suffrages exprimés. Les avis qui vont être émis par le conseil documentaire doivent être validés ensuite en conseil d'administration. Cela veut dire que nous aurons à nouveau à voir leurs décisions, et ces enseignants-chercheurs, comme ce sont des élus, il y aura à nouveau à les désigner en 2022 puisque leur qualité de membre du conseil documentaire va expirer au moment de celui de leur mandat d'élus au conseil académique.

Les membres élus au CAC qui ont été désignés sont Marlène BOUDHEAU, Gérald DESERT, Olivier GROS, René DORVILLE, Fabrice SILPA et Sébastien MATHOURAPARSAD en tant que membres élus au CAC. Les membres extérieurs sont Yolande TOUMSON pour la DAC Martinique et Gildas GONFIER pour la région Guadeloupe. Les membres étudiants sont Raïssa GABOURG et James LARROUY. Merci Président.

Monsieur le Président

Voilà, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, merci beaucoup. Ce point est approuvé.

Nous allons passer aux affaires des ressources humaines.

Conseil de la documentation : complément des représentants enseignants, enseignants-chercheurs	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

4. Ressources humaines (vote)

a) Campagne de recrutement des ATER

Monsieur le Président

Nous avons reçu deux tableaux, un de la Martinique validé par toutes les instances et un de la Guadeloupe validé par toutes les instances aussi. Ça a été vu et revu par toutes les instances.

Madame BERTO GAL va prendre la parole, allez-y.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Bonjour à tous. Madame Gladys BERTO GAL. Je vous présente la campagne de recrutement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche au titre de l'année universitaire 2021 / 2022.

Comme vous le savez, le recrutement des attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche est une mesure qui permet aux candidats de préparer une thèse ou de se présenter au concours de recrutement de l'enseignement supérieur, tout en étant enseignant en qualité d'agent contractuel. Au titre de l'année universitaire 2021 / 2022, l'Université des Antilles propose 45 publications d'emplois d'ATER. Nous avons reçu 20 demandes de publication d'envoi d'ATER pour le pôle Guadeloupe et 25 demandes de publication pour le pôle Martinique.

Juste une petite remarque : nous vous prions de bien vouloir lire, à la ligne 18 du tableau du pôle Martinique que le poste MCF0052, initialement occupé par un agent qui est en disponibilité et qui est susceptible de revenir, est remplacé par le poste 0661. Voilà, merci.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, je peux prendre la parole, s'il vous plaît.

Monsieur Boris HANOT, DGS par intérim

Juste un instant, le Président s'est absenté.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Je n'ai pas entendu.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Je disais, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, que le Président revient dans une petite seconde, mais vous pouvez prendre la parole, si vous le souhaitez, ou l'attendre si vous préférez, c'est comme vous voulez.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN

Non, je vous remercie, je vais prendre la parole, car je voulais juste une précision, de la part de Madame BERTO GAL, qu'elle reprecise le remplacement qui a été fait de support, s'il vous plaît ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

C'est le support MCF0052 qui a été remplacé par l'ATER, le CA0661.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Très bien, je vous remercie Madame BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions sur les tableaux de l'ATER ?

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Il y a eu une question de Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, mais qui a déjà eu une réponse de Madame BERTO GAL. Il n'y en a pas eu d'autres pour l'instant.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN, j'ai une remarque qui ne va pas vous surprendre.

Monsieur le Président

Je sais, Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, sauf que là, je l'ai calculée. Il y a 21 demandes sur le pôle Guadeloupe et 25 demandes sur le pôle Martinique. Y aurait-il 45,60 % des effectifs d'étudiants sur le pôle Guadeloupe et 54,35 % des effectifs des étudiants sur le pôle Martinique ? Y aurait-il moins de structures de recherche implantées sur le pôle Guadeloupe que sur le pôle Martinique ? Je rappelle que dans « ATER », il y a « Recherche » aussi. Et un constat, le rééquilibrage des emplois d'ATER s'effectue envers et contre la loi, et les critères de répartition par pôle adopté par le CA en avril 2018 du pôle Guadeloupe vers le pôle Martinique et non pas du pôle Martinique vers le pôle Guadeloupe, comme l'exigent la législation et la réglementation en vigueur, voilà.

Monsieur le Président

Merci Monsieur GERARDIN pour cette remarque. Monsieur GERARDIN, je prends en charge des étudiants, c'est cela ma mission principale, ce sont les étudiants. Sur le pôle Martinique, il y a des étudiants, sur le pôle Guadeloupe il y a des étudiants. Je mets en place des moyens pour les accompagner. Aujourd'hui, nous avons un dimensionnement des équipes en fonction des étudiants qui sont en place, et je ne peux pas prendre une quinzaine d'enseignants, tout simplement parce qu'il faut faire une répartition des moyens, les sortir de Martinique pour les mettre en Guadeloupe, ce n'est pas possible. Il faut considérer, comme vous avez des étudiants sur les deux territoires, que ce sont nos étudiants et qu'il faut les prendre en considération. Et je suis désolé, à chaque fois je fais la même remarque, cette répartition se fera certainement au fil des années, mais ce n'est pas en un jour que l'on va prendre tous les enseignants de Martinique pour les mettre en Guadeloupe.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je suis désolé de refaire à chaque fois les mêmes remarques.

Monsieur le Président

L'Université ne se consulte pas en un jour, je rappelle que c'est la première présidence de cette Université, je suis le premier Président et il m'appartient de la construire, avec vous, la construire le mieux possible pour que les autres puissent continuer à la construire. Ce que je ne ferai pas, d'autres le feront. Je commence quelque chose, d'autres continueront. On ne finit pas en un jour, l'idée est là, nous avons fait voter, évidemment, et au fur et à mesure on le fera, mais pas brutalement pour mettre des étudiants à la rue. Ma mission principale est d'aider les étudiants à réussir leurs examens et à être insérés dans leur vie, c'est ça mon objectif principal. Il y a la recherche, certes, mais ce sont des adultes et ça, c'est autre chose. Et sans oublier le personnel BIATSS parce que vous savez déjà tout ce que j'ai déjà fait dans cette Université pour le personnel, et vous êtes témoin au CT, vous avez les informations qui vous reviennent aussi du CHSCT. Je ne vais pas épiloguer plus longtemps, on va continuer.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, est-ce que je peux prendre la parole, s'il vous plaît ? Madame FRANÇOIS-HAUGRIN.

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

J'avais posé une question à Madame BERTO GAL pour lui demander de me préciser une modification qu'elle a apportée en conseil concernant une modification de support sur une demande de publication d'ATER. Il s'agit du support MCL0052 dont nous aurions demandé le basculement sur un support ATERo661. J'ai pris l'attache de mes services pendant que vous parliez et le retour que j'ai du service RH c'est qu'il semblerait que cette demande ne soit pas une demande du pôle. Est-ce que Madame BERTO GAL pourrait nous expliquer ? Le poste ATERo661 n'existerait pas dans la cartographie du pôle Martinique. Voilà, ce sont les éléments que j'ai maintenant. Je pense qu'il est important que l'on puisse avoir les réponses pour ne pas se tromper sur ce que l'on va valider ensemble en conseil.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Absolument, je vous remercie Madame FRANÇOIS-HAUGRIN. Effectivement, le poste MCF0052 est un poste qui est actuellement occupé, c'est un poste où un agent est en disponibilité et est susceptible de revenir, pour éviter que l'emploi ne soit publié, que l'agent revienne et qu'il soit en surnombre, il est préférable d'utiliser un poste crédit ATER, qui est entièrement destiné au recrutement des ATER, qui est disponible sur le pôle Guadeloupe et qui a été mis à disposition pour ce recrutement au pôle Martinique. Voilà pourquoi vous ne l'avez pas dans votre cartographie, mais c'est un emploi du pôle Guadeloupe.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

D'accord, mais le service RH polaire a-t-il été informé de cela ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Alors, c'est en faisant les vérifications d'emploi que nous nous sommes rendu compte que le poste n'est pas disponible, nous avons justement modifié cette publication pour éviter que l'on ne se retrouve dans une situation délicate.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Oui, je comprends très bien, mais ce que je vous demande, c'est de faire le lien avec le service RH.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Bien entendu.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Je n'aurais pas eu à poser la question au conseil d'administration, si le lien avait été fait, vous voyez ?

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Entre hier, où nous avons effectué la vérification, que nous avons eu la confirmation que le poste est susceptible de ne plus être vacant, et aujourd'hui, nous avons préféré porter la modification pour éviter qu'il y ait un malentendu ou une situation délicate lors de la publication de l'emploi qui doit se faire aujourd'hui, à l'issue du vote du CA, mais nous le ferons, bien entendu.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Je vous remercie.

Monsieur le Président

On va passer au vote des deux tableaux qui vous ont été présentés en même temps. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, merci beaucoup. Monsieur GERARDIN ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je vote contre.

Monsieur le Président

Bien, nous passons au point suivant, qui est celui de la mise en place du télétravail.

Campagne de recrutement des ATER	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	21

b) Protocole de mise en place du télétravail

Monsieur le Président

Je rappelle que nous avons fait parvenir un document sur la mise en place du télétravail. En relisant ce document, je me suis rendu compte qu'il était très compliqué, très long. J'ai voulu diminuer la durée du parcours, parce qu'il y avait tout un maillon sur l'administration centrale et le Président que j'ai voulu supprimer, pour éviter que ce soit si long. Nous avons aussi plusieurs annexes, on a supprimé des annexes pour n'en laisser qu'une seule, la première. Nous avons amélioré ce process. Il est passé devant le pôle CHSCT, il a été validé. Au CT, les collègues ont pris mot par mot le process et ont donné un avis favorable. Vous savez que les problèmes, comme je vous en ai parlé en début de séance, ne s'arrangent pas en termes de circulation virale et il faut que l'on soit prêt à tout, prêt à faire du télétravail, à être complètement confinés aussi, c'est une éventualité, et à continuer à faire du télétravail pour ceux qui veulent, ceux qui peuvent.

Avant, on demandait une présence d'au moins un jour à l'Université. Avec les nouvelles recommandations du ministère, les collègues peuvent rester cinq jours à faire du télétravail. Le problème, c'est qu'il faut que l'on évite aussi l'isolement, car lorsque les collègues ne viennent pas du tout à l'Université, cela peut créer aussi de la souffrance et de l'isolement. Ce serait mieux qu'ils fassent quand même un effort pour venir au moins une journée par semaine à l'Université, cela permettrait de garder le lien avec les collègues, avec ceux qui sont en place, avec aussi le supérieur hiérarchique. Le document vous a été envoyé, cela a-t-il été remanié ?

Monsieur HANOT veut prendre la parole.

Monsieur Boris HANOT, DGS

Effectivement, Monsieur le Président, suite aux avis rendus par le CHSCT et le CT du 12 avril et du 13 avril, nous avons envoyé aux administrateurs une version amendée qui correspond à la fois à des passages très précis que les élus de ces instances ont souhaité voir évoluer, et à des principes que nous avons arrêtés avec eux.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, l'idée est d'être extrêmement réactifs et nous avons tous retenu que la situation sanitaire, sur laquelle on avait basé ces principes lundi, a encore évolué ces trois derniers jours, notamment pour le territoire de la Guadeloupe et va probablement évoluer pour le territoire de la Martinique en fin de journée. On répond au principe d'urgence et de réactivité souhaitée, qui s'est dégagé de manière unanime dans ces différentes instances.

Des annexes sont prévues dans le protocole avec, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, le double équilibre entre la nécessité et les recommandations fortes du ministère de passer en règle de télétravail et le juste équilibre à tenir avec la problématique de l'isolement de nos agents. Donc conformément aux attentes du CT et à vos instructions Monsieur le Président, l'ensemble des cadres, responsables administratifs, directeurs, chefs de service sont invités à une réunion demain, pour que l'on ait une heure / une heure et demie d'échange sur la pratique qui sera mise en œuvre et sur ces deux aspects : réactivité et vigilance sur l'isolement des collègues, notamment si un des deux territoires passe en confinement partiel ou total dans les prochains jours.

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président

OK, merci beaucoup, y a-t-il des questions sur le télétravail ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Des remarques, Monsieur le Président, c'est Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur le Président

Sur le télétravail ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, sur le télétravail, simplement une remarque pour informer les administrateurs et souligner qu'il y a eu un énorme investissement des élus du CHSCT et du CT sur ce document, sur l'évolution de ce document, sur sa mise en conformité d'évolution de travail à domicile et de travail en télétravail, et pour faire des propositions constructives sur la rapidité opérationnelle et la nécessité opérationnelle de mettre cela rapidement en œuvre. Les élus des deux instances ont été entendus et écoutés, et je remercie le travail de Madame l'Ingénieure HSE, de Monsieur le DGS par intérim et de Madame BERTOGAL pour avoir fait aussi rapidement diligence pour faire évoluer ce document. Voilà les remarques que je voulais faire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur GERARDIN.

Monsieur Boris HANOT, DGS

On ne l'a pas dit, Monsieur le Président, mais Monsieur ELOUIN, notre référent COVID, est aussi une cheville ouvrière de ce document.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, j'ai oublié de citer Monsieur ELOUIN, effectivement.

Monsieur le Président

Merci beaucoup à tous ceux qui ont travaillé et qui ont permis d'avoir un document validé par toutes les instances. Il reste maintenant la validation pour le CA.

S'il n'y a pas d'autres questions, peut-on voter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nous allons passer au point suivant qui est la démarche concertée traitant des risques psychosociaux.

Protocole de mise en place du télétravail	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

c) La démarche concertée traitant le RPS

Monsieur le Président

Avant de donner la parole à Madame BONDOT, je voulais dire, concernant cette démarche concertée traitant les RPS, que notre ingénieure a déjà fait un gros travail. Elle a travaillé aussi avec le secrétaire du CHSCT, c'est un gros travail et pour nous permettre de bien mener cette démarche, on va se faire aider par l'ARACT, l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de

Travail qui fait partie du réseau national affilié au ministère du travail. L'idée est de s'installer dans la durée et avoir des résultats, contrairement à un audit où on a une cartographie ou une image à un moment donné, une photo à un moment donné, et on vous dit de mettre en pratique.

Là, l'ARACT va nous accompagner à faire un diagnostic, à définir le chemin et à avoir des résultats, c'est ça l'objectif. Ce n'est pas un travail d'un jour, c'est un travail de longue haleine. On va commencer très rapidement, mais cela va continuer dans les années à venir sur d'autres gouvernances et j'espère que nous allons pouvoir répondre aux différentes questions qui sont posées par des collègues, de manière qu'ils se retrouvent dans de meilleures conditions de travail.

Je voudrais en profiter aussi pour demander à chacun, responsables et agents, d'être bienveillants. C'est un moment difficile que traversent les Universités, les entreprises, parce que ce problème de confinement, de déconfinement, de reconfinement, de jauge à 50 %, de jauge à... % génère beaucoup de stress, beaucoup d'angoisse, et c'est pour cela que je vous demande d'être bienveillants.

Vous savez que nous aussi, au niveau de l'administration centrale, au niveau de la gouvernance, nous sommes des êtres humains. Nous sommes des êtres humains et je crois que l'on doit être bienveillant à tous les niveaux. Ce n'est pas parce que quelqu'un souffre au niveau des composantes, qu'il n'y en a pas qui souffrent aussi au niveau central et au niveau de la gouvernance.

Il y a beaucoup de questionnements, même au niveau de la gouvernance. Quand je vois que je reçois des courriers les week-ends ou pendant les vacances, cela veut dire que même pendant les vacances et les week-ends, je dois rester sur mon ordinateur pour répondre à certains, et tout cela, c'est aussi de la souffrance et un manque de respect pour ma vie privée. Il faut que l'on fasse très attention, et en dehors des urgences extrêmes mettant en difficulté l'Université, des problèmes de sécurité, j'avoue que personnellement, je n'ai pas aimé recevoir du courrier en période de vacances ou durant le week-end pour traiter ce genre de situation. Je suis un être humain comme les autres et l'équipe qui m'accompagne c'est pareil.

Puis, ce matin, on parlait de souffrance au travail, de documents qui arrivaient à la dernière minute, c'est de la souffrance. Il faut savoir que je travaille avec une équipe, une équipe qui travaille beaucoup, une équipe que je remercie, une équipe administrative, de gouvernance, nous travaillons énormément, nous travaillons tous les jours, nous travaillons pour l'Université, nous travaillons pour les étudiants et pour faire face à tout le questionnement posé. Au CHSCT, il y a des choses qui ont été validées et le lendemain, en CT, on me demande déjà que les corrections soient faites et que l'on donne un document fini. Je crois que là aussi, il faut que l'on fasse très attention, parce que si je m'amuse à demander à l'administration de faire ça, les agents vont me dire qu'ils sont harcelés, ils vont me dire qu'ils sont en souffrance et ils vont faire un droit de retrait.

Chacun à notre niveau, nous devons prendre nos responsabilités et comprendre que nous ne sommes pas seuls, nous travaillons en équipe et que ce n'est pas parce que nous sommes des responsables syndicaux que l'on va répondre aux mandants du jour au lendemain. Je comprends qu'il faille donner des réponses, mais ce n'est pas une course, ce n'est pas un concours, nous sommes là pour travailler avec sérénité, c'est ce que je demande et je le redis.

Voilà, Madame BONDOT je vous donne la parole.

Madame Chloé BONDOT, Ingénieur HSE

Bonjour à tous, je suis Madame BONDOT. Monsieur le Président l'a très bien expliqué tout à l'heure, l'Université souhaite s'inscrire dans une démarche concertée, volontaire et engagée dans la promotion de la santé au travail, ainsi que de la qualité de vie au travail. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Président a souhaité rencontrer l'ARACT, qui est l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, afin de nous accompagner sur les risques psycho-sociaux. Mais avant de vous donner davantage d'informations sur cette association et sur sa manière de fonctionner, je vous propose une définition des risques psycho-sociaux selon l'INRS, qui est l'Institut National de Recherches et de Sécurité. Les risques psycho-sociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ils peuvent

se manifester sous diverses formes, tel que le stress au travail, les sentiments de mal-être ou de souffrance au travail, l'incivilité, les agressions physiques ou verbales, les violences, épuisement professionnel, etc. Comme Monsieur le Président l'a également souligné, l'ARACT est un organisme paritaire qui fait partie d'un réseau ARACT / ANACT et qui a été créé en 1973. En fait, cet organisme vise à accompagner les entreprises privées, mais aussi les établissements publics, afin de mobiliser la gouvernance et les représentants du personnel dans la co-construction de solutions collectives adaptées aux problématiques de chaque structure. Les problématiques généralement traitées par l'ARACT sont les suivantes : la pénibilité et le maintien dans l'emploi, la prévention des risques et promotion de la santé au travail. Il s'agit ici des RPS, les risques psycho-sociaux, ainsi que la qualité de vie au travail.

Compte tenu de la complexité du sujet et des enjeux associés, multiples avis sur le sujet, remise en cause possible, etc. il est essentiel que la démarche s'applique dès le départ sur une concertation. C'est la raison pour laquelle, le 30 mars, Monsieur le Président a reçu l'ARACT pour un entretien et ce même jour, ils ont également reçu en entretien le Secrétaire du CHSCT. Ces premiers entretiens ont permis à l'ARACT de nous présenter plus en détail leurs champs de compétence, mais également de comprendre davantage notre demande.

Il a été nécessaire, pour cet organisme, de s'assurer, lors des entretiens, qu'il s'agissait bien d'une demande émise par les deux parties, à savoir la gouvernance et les représentants du personnel, sans quoi il ne pourrait pas envisager d'intervenir au sein de l'Université.

La démarche de mise en œuvre pour le diagnostic et la prévention des risques psycho-sociaux par l'ARACT se fait dans un premier temps en deux phases. La première phase, c'est l'analyse de la demande. Cette phase consistait tout d'abord à rencontrer les membres du CHSCT, cela a été fait le 12 avril, et les membres ont voté favorablement afin que l'ARACT puisse nous accompagner. Ensuite, l'association va pouvoir procéder à la réalisation d'entretiens confidentiels avec des acteurs-clé. Ce sont des entretiens plus précis. Il s'agit là de rencontrer la gouvernance, les représentants du personnel, les services RH, le service HSE et tout autre service qui pourrait justement leur permettre d'effectuer un diagnostic. En plus des entretiens confidentiels avec les acteurs que j'ai énumérés précédemment, l'ARACT va procéder à une analyse de la documentation interne de l'Université, afin d'agrémenter cette phase d'analyse de la demande. Une fois que ces entretiens, qui seront un peu plus précis, seront effectués, l'ARACT va pouvoir nous proposer quelque chose de formalisé, c'est-à-dire une convention. Cette convention sera le reflet de nos besoins et découlera justement des entretiens confidentiels qui ont été demandés par leurs soins. Il faut savoir que l'ARACT fait preuve de neutralité dans le travail qu'elle construit et que les informations qui seront apportées seront gardées confidentielles.

Une dernière information concernant la Martinique : il y a aussi l'ARACT Martinique, il s'agit d'un réseau. Il faut savoir que lorsque les méthodologies seront émises au niveau de la Guadeloupe, elles seront étendues également au niveau du territoire de la Martinique, au moment de l'intervention, l'ARACT Guadeloupe prendra attache de l'ARACT Martinique afin de poursuivre les investigations qui seront menées.

Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'il s'agit d'un organisme qui va nous accompagner jusqu'à l'obtention de résultats qui seront satisfaisants. Comme Monsieur le Président l'a dit, il ne s'agit pas d'un audit, mais d'un accompagnement, il y aura un diagnostic, également un plan d'actions et un accompagnement par l'ARACT. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Avez-vous des questions à nous poser concernant ce projet qui va démarrer très rapidement, une fois que vous l'aurez validé ? Le directeur de l'ARACT Monsieur GOB Rosaire, viendra nous voir et on démarrera le projet.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Juste quelques remarques brèves, Monsieur le Président, Monsieur Frédéric GERARDIN.

Monsieur le Président

Allez-y Monsieur GERARDIN.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Simplement, je reprends vos propos et je me les fais miens, en appelant aussi à beaucoup de bienveillance dans cette période compliquée, car cette période est compliquée, pas seulement à cause de la pandémie, mais parce que l'Université connaît des traumatismes depuis sa création, et que les personnels sont relativement fragilisés. J'appelle à la bienveillance, notamment dans les relations professionnelles entre collègues et dans les rapports hiérarchiques. Cela ne veut pas dire laisser faire n'importe quoi n'importe comment, ce n'est pas le problème, mais qu'il y ait un adoucissement des mœurs, c'est un appel, on va dire ça comme ça, des mœurs et pratiques de rapport de travail, de rapports professionnels et hiérarchiques.

Je ne veux pas rentrer dans une concurrence, mais Monsieur le Président peut nous faire crédit que les Organisations syndicales, et en particulier la majorité de leurs représentants au CHSCT et au CT, ont fait des remarques et un travail extrêmement constructif dans un temps extrêmement court, et nous avons consacré une bonne partie de nos vacances à élaborer ces constructions qui ont été prises en compte par l'Administration et par la Présidence, dans les différentes instances CHSCT et CT. Quand il s'agit d'améliorer les conditions de travail, nous sommes évidemment partisans de tout processus qui sont propres à améliorer ces situations.

Monsieur le Président

Excusez-moi Monsieur GERARDIN, mais je ne parlais pas de ce document.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

J'ai bien entendu, mais l'investissement du Syndicat des représentants a été substantiel et rapide, y compris pendant leur durée de congés.

Monsieur le Président

Là, c'est vous qui travaillez, c'est votre choix. Monsieur HANOT ?

Monsieur Boris HANOT, DGS par intérim

... des membres du conseil d'administration sur la commande que vous avez passée pour publier dans les prochaines 24 heures, deux notes de service, conformément aux échanges que nous avons pu avoir avec les Syndicats et dans les instances CHSCT et CT, une portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, je crois qu'il est bien de revenir parfois à la base de nos statuts, et la deuxième portant sur la communication administrative, et revenir à un langage neutre dans les échanges hiérarchiques, en amont, en aval, avec un renvoi sur des documents méthodologiques qui viennent de l'Institut de l'éducation nationale. Voilà Président.

Monsieur le Président

OK. Oui, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN ?

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Merci. Je voudrais dire que ces risques psycho-sociaux sont prégnants à l'Université des Antilles et qu'il est absolument nécessaire de prendre en compte la souffrance au travail qui existe et qui a été mise en exergue depuis plusieurs années, mais de façon beaucoup plus prégnante ces dernières semaines, ces derniers mois au sein de l'Université des Antilles.

Je souhaiterais également savoir pourquoi les missions de l'ARACT ne se font pas en parallèle sur les deux pôles, puisque je crois avoir compris que la démarche est initiée en Guadeloupe, et qu'ensuite elle se fera en Martinique, sachant que sur le pôle Martinique, nous avons besoin très rapidement d'entrer dans cette démarche d'audit concernant les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail.

Monsieur le Président

Bien, Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, je vais vous répondre concernant les risques qui ont évolué ces dernières semaines, qui sont devenus plus importants. Vous savez, quand vous dites cela, il faut des références. Il faut des références, on ne peut pas dire que ça a augmenté, par rapport à autre chose et à partir du moment où on dit « ça a augmenté, ça a évolué, c'est devenu très, très important », moi il me faut savoir ce qu'il s'est passé avant, parce que moi, ça fait plus longtemps que vous que je suis dans cette Université, ça fait 31 ans que je suis dans cette université, et je sais comment ça se passait. Mettre en place des process, mettre en place des organigrammes que les gens puissent respecter, ce n'est pas de la souffrance au travail. Effectivement, quand on ne suit pas ces organigrammes, on ne suit pas ces process, forcément le Président prend des dispositions et ça peut en perturber certains. Pour revenir au travail de l'ARACT, l'ARACT Guadeloupe nous a dit qu'elle travaille avec l'ARACT Martinique. Le process est écrit pour la Guadeloupe et ils se mettent en commun pour avancer en ensemble. Maintenant, ce n'est pas moi qui vais imposer à l'ARACT une méthode de travail, c'est leur méthode, ils nous donnent un coup de main, c'est gratuit, je ne vais pas encore leur demander de faire à ma façon. Évidemment, on travaille ensemble, et si leur méthodologie ne correspond pas du tout avec le fonctionnement de l'Université, il m'appartient, en tant que Président de l'Université, de faire des remarques, mais sur leur méthode de travail, entre les deux ARACT Martinique et Guadeloupe, je n'ai pas la possibilité de le faire, je n'ai pas cette mission de pouvoir le faire. Voilà, je compte justement sur ces deux ARACT pour travailler ensemble, pour que les deux pôles soient pris en considération assez rapidement et en même temps.

S'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

On passe au point suivant que j'ai ajouté, le tutorat COVID. Je vais demander à Monsieur MOLINIE de prendre la parole sur cette question.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Oui ?

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Est-ce que nous sommes toujours dans le point n° 4 ?

Monsieur le Président

Nous sommes dans le petit d) du point n° 4, relatif au tutorat COVID et je donne la parole à Monsieur MOLINIE pour nous présenter ce point.

Démarche concertée traitant le RPS	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

d) Le Tutorat COVID

Monsieur Jack MOLINIE, VP délégué à la répartition des moyens

Bonjour à tous. Le ministère nous a fait parvenir le 14 janvier 2021, une note concernant un tutorat particulier, qui s'appelle le Tutorat COVID, avec des modalités de financement. C'est du tutorat

supplémentaire qui avait pour but, à la fois d'aider les étudiants en difficulté, mais aussi un but financier et pédagogique, c'est-à-dire que d'un côté on augmentait le nombre de tuteurs, on donnait de l'argent aux étudiants pour encadrer et pour aider ceux qui avaient des difficultés pédagogiques. Il s'avère que nous étions un peu... comment peut-on dire ? « Survoltés » dans la manière de lire les éléments. Sur les éléments fournis par le ministère, la rémunération était de 14 € chargé de l'heure que nous, on a lu comme étant 14 € bruts, puisque nous, on a l'habitude de payer nos tuteurs à 18 € bruts de l'heure d'enseignement, ou d'encadrement. On a commencé avec les étudiants sur ce principe et on a fait un certain nombre de contrats, et il s'avère qu'à la relecture et au moment de payer, on s'est rendu compte que le ministère nous avait fourni un truc qui permettait seulement de donner 10 € bruts aux étudiants, je crois, environ moins de 8 € de l'heure nets. C'était compliqué pour nous, sachant que les mêmes tuteurs, quand ils sont en tutorat classique à Gosier, sont payés à 18 € bruts. L'écart était tellement grand que l'on ne peut pas se permettre de payer, je trouve cela quasiment indécent, de payer un étudiant encadré à 10 € bruts, alors que pour le même travail, d'autres collègues sont payés 18 €.

Aussi, comme on avait déjà commencé les contrats sur cette base, on a été obligés de prendre une décision, dans l'établissement, de financer ces heures à 14 € bruts, ce qui nous permet de donner environ 10 à 11 € aux étudiants nets de l'heure et de solder ce problème qui est lié seulement au Tutorat COVID. À l'évaluation, on n'a pas pu en faire beaucoup, puisqu'on a reçu cette note en janvier, et le temps d'activer tout le monde, tout ça, on n'a pas pu en enclencher beaucoup, mais on a quelques contrats en cours et ça nous permettra quand même de payer ces contrats, et de les payer à un niveau qui me semble cohérent.

Voilà, à l'évaluation, c'est environ entre 1 000 et 2 000 € que l'on prendrait en charge, nous, puisque l'État nous dit c'est 14 € chargés. Et c'est pour nous permettre de payer cela que je vous demande de voter la possibilité de payer le Tutorat COVID à 14 € bruts de l'heure.

Monsieur le Président

Si le directeur des affaires financières est d'accord, je pense qu'on peut le faire. Cela va permettre d'harmoniser au niveau du Tutorat pour éviter que les étudiants, qui feront le même travail, soient payés beaucoup moins que les autres, c'est pour une meilleure visibilité dans la prise en charge de ce Tutorat. Curieusement, dans la nuit, on avait une Conférence des Présidents et la DGESIP Madame Anne-Sophie BARTHEZ était là et elle disait que ça a bien fonctionné, elle demande même si on veut continuer, recruter d'autres tuteurs, elle serait prête à prendre en charge.

Il faut savoir que le problème n'est pas le même dans l'Hexagone, où ils ont 20 % des étudiants qui viennent sur place, et cela leur pose beaucoup plus de problème que nous. J'espère que l'on ne va pas arriver au stade de l'Hexagone et que l'on va pouvoir travailler jusqu'à fin juin. Voilà si Monsieur le directeur des Affaires Financières est d'accord et si on a les moyens, sachant qu'il s'agit de nos étudiants, s'il y a des questions, je réponds aux questions, sinon on passe au vote.

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant pole 971

Oui, j'ai une question, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur PARVIN.

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant pole 971

J'aimerais savoir pour pouvoir relayer l'information, exactement quelle différence ou quelle spécificité aurait le Tutorat COVID par rapport au Tutorat, ayant moi-même été tuteur dans cette Université ?

Monsieur le Président

La différence n'est pas dans le travail qu'effectue l'étudiant, c'est dans l'enveloppe qui est donnée par le ministère pour accompagner ces étudiants. Et comme cette enveloppe ne correspond pas à ce

que l'on demande aux étudiants, on va abonder pour permettre aux étudiants d'avoir une rémunération à peu près identique.

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant pole 971

OK, merci beaucoup.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter ce point. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je ne prends pas part au vote. Comme je suis membres de la Commission ad hoc de recrutement des emplois étudiants, article 25 de la loi Le Pors.

Monsieur le Président

Pas de souci, Monsieur GERARDIN ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons passer aux affaires budgétaires et financières.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, avant de passer au point suivant, je souhaiterais prendre la parole concernant le point affaires ressources humaines, toujours concernant la campagne ATER, j'ai été en lien avec mes services, en lien également avec le RAF adjoint qui est avec nous aujourd'hui, dans cette visioconférence, pour vous préciser que la campagne ATER a été envoyée par nos services aux services centraux le 25 mars. C'est la première chose. D'autre part, le support MCF 0052 qui a été voté pour positionner un ATER pendant un an, c'est un support qui relève d'un agent de maître de conférences qui est en disponibilité, mais jusqu'en 2023, il n'y avait pas du tout de difficultés à ce que ce support soit utilisé.

Nos services n'ont été destinataires d'aucune demande de reprise anticipée de la personne qui est partie en disponibilité. Madame BERTOGAL a expliqué qu'elle avait dû le faire très rapidement hier. Alors, je ne sais pas qui elle a eu en ligne, ou avec qui elle s'est entretenue sur le pôle Martinique, mais tout au moins, ce n'est pas avec les services RH du pôle Martinique.

Donc, je voudrais vous alerter sur le fait que ce changement de support, qui a été réalisé au niveau des services centraux, n'a pas été validé au niveau des services polaires, au niveau administratif, c'est une chose, mais encore moins au niveau des instances polaires et qu'il n'y avait aucune difficulté, d'après les éléments que les services me remontent, pour que le support MCL0052 soit maintenu dans la campagne des ATER et puisse bénéficier à un ATER pour la prochaine rentrée universitaire.

Là, on est face à un problème de concertation d'une part, parce que la campagne a été envoyée depuis le 25 mars 2021 aux services centraux. Monsieur ELOUIN, qui est avec nous, pourra apporter des amendements si nécessaire, puisque nous sommes en lien sur ce point, et surtout cette modification ne nous a pas été demandée, ni par la composante, elle n'est pas passée en CTS, elle n'est pas passée non plus en conseil de pôle.

Je tiens à vous alerter sur ce point, Monsieur le Président. Et l'arrêté, de mise en disponibilité a été signé par vous, Monsieur le Président, jusqu'en 2023.

Monsieur le Président

J'aurais souhaité, chers collègues, que quand on a voté un point, on ne revienne plus dessus. Parce que là, on va revenir sur mes propos liminaires et on va recommencer le conseil. Il faut arrêter ce type de fonctionnement. On est sur un point, on répond quand on est sur le point. On ne va pas faire de la recherche, sinon, à la fin du conseil, vous allez me faire revenir sur le point n° 1. Premièrement, je refuse de faire ça, quand un point est voté, on ne revient plus dessus. Deuxièmement, l'agent peut mettre fin à sa disponibilité, quand il veut. Troisièmement, c'est un signalement qui a été fait par le responsable. Et quatrièmement, Monsieur GERARDIN n'arrête pas de me dire qu'il y a plus de postes

en Martinique, c'est un peu dommage qu'à chaque fois que vous veniez, que je puisse répondre encore à Monsieur GERARDIN. Pour moi, ce point est voté, on passe à autre chose.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, je voudrais m'exprimer.

Monsieur le Président

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, le conseil ne se passe pas entre vous et moi.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Mais Monsieur le Président, je voudrais m'exprimer pour le conseil.

Monsieur le Président

Oui, d'accord, mais le point est passé, voté, validé et on a changé de paragraphe.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, je demande la parole, je vous ai clairement demandé si je pouvais parler avant que nous finissions ce point et vous avez accepté. Alors, je vous demande la parole, s'il vous plaît.

Monsieur le Président

Madame FRANÇOIS-HAUGRIN je vous donne la parole la dernière fois, mais on ne revient plus sur ce qui est passé et voté et tout ce que vous direz là ne sera pas pris en considération. Allez-y.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Je vous remercie Monsieur le Président. C'est pour vous préciser que j'ai été informée de ce changement, au moment où Madame BERTO GAL a parlé. Donc comment pouvions-nous anticiper un changement que nous ne connaissions pas au niveau du pôle ? Vous voyez ? Je ne pouvais pas apporter des réponses, alors que nous ne savions pas qu'il y avait une modification qui avait été apportée hier, nous a dit Madame BERTO GAL, au niveau des dossiers. Bien entendu, nous avons été pris au dépourvu et il a fallu que je puisse très rapidement, et je remercie le service polaire qui a été réactif, très rapidement allé à la recherche des informations pour comprendre ce qu'il se passait au niveau de cette modification, mais nous avons été mis devant le fait accompli, là, aujourd'hui, Monsieur le Président, au moment où nous parlons.

J'espère que vous pouvez comprendre que je ne pouvais pas apporter d'informations au moment où le point a été traité, puisque nous n'étions pas informés de cette modification qui avait été mise en œuvre. Et je vous rappelle, Monsieur le Président, que vous aviez signé un arrêté, que la personne est mise en disponibilité jusqu'en 2023 et qu'il n'y a pas eu d'échanges et d'éléments transmis au niveau de l'administration polaire concernant cette modification qui serait demandée par la composante. Or, le circuit administratif se passe d'abord au niveau polaire, composante service polaire et ensuite services administratifs et services centraux.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, vous voyez, nous sommes mis devant le fait accompli aujourd'hui, c'est pour ça que je ne pouvais pas apporter les éléments au moment du point, parce que j'ai été surprise, ainsi que mon administration.

Tutorat COVID	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	21

Monsieur le Président

Merci beaucoup, nous allons passer aux affaires budgétaires et financières.

[Ne s'annonce pas - intervenant] signale que l'intervenant a du mal à se connecter et Monsieur le Président passe la parole à Monsieur BASSIEN en attendant.

5. Affaires budgétaires et financières (vote)

a) Approbation du Compte financier de l'exercice 2020

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous, je suis Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable par intérim.

Je vais vous présenter le compte financier pour l'exercice 2020. Cette présentation va se dérouler en trois temps. Dans un premier temps, je vais vous faire un focus sur les principaux indicateurs, par rapport à l'exécution budgétaire. Ensuite, les Commissaires aux comptes présenteront leur rapport. Puis, s'ensuivront les questions. Enfin, il y aura un vote en deux temps, le vote du compte financier, puis le vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2020. Un compte financier, c'est quoi ? C'est un document de synthèse et d'analyse qui a une double vocation. D'abord un compte de l'exécution budgétaire, de la gestion qui vient de s'écouler pour l'exercice 2020. Et présenter aussi les résultats, à partir de l'examen du bilan comptable, la nouvelle situation patrimoniale de l'établissement, après intégration des différents paramètres enregistrés sur l'année 2020. Ce que l'on peut dire, avant de commencer, c'est que l'on peut exposer les faits marquants de l'exercice. Il y a eu deux faits marquants. Dans le domaine financier, c'est la mise en place, en janvier 2020, du service facturier. Le service facturier, c'est un changement de méthode de travail par rapport au traitement des factures. Cela constitue un centre de traitement unique des factures en provenance des fournisseurs sous l'autorité de l'agent comptable qui reçoit directement les factures des fournisseurs et il traite les litiges éventuels. C'est donc pour optimiser la gestion des factures. Il conviendra, en fin de présentation, de vous faire un bilan de cette mise en place.

Le deuxième fait marquant qui est non négligeable, c'est la crise sanitaire à partir de mars 2020. Il y a eu un impact important sur l'exercice et l'exécution budgétaire, notamment la diminution des ressources propres, notamment concernant la formation continue, une augmentation des dépenses liée au surcoût engendré par la mise en place des règles sanitaires, l'achat de gel hydroalcoolique, etc. Et aussi, une diminution des frais de mission, ce qui n'est pas négligeable, quand on sait que pour les formations ou les déplacements vers la Métropole, ce n'est pas négligeable, on le verra dans l'exécution budgétaire.

Concernant l'exécution budgétaire proprement dite, on peut dire qu'il y a une baisse de réalisation des dépenses de fonctionnement, passant de 80 %, pour un taux de 97 % à 2019. Là aussi, c'est un effet de la crise sanitaire. On a aussi constaté une baisse nette des consommations et crédits d'investissement, qui fuitent à 34,25 % pour un taux de 65,34 % en 2019. C'est un phénomène que l'on a observé dans les années antérieures, notamment en 2017, on a un taux d'exécution pour les crédits d'investissement qui était à 50 %. Donc là aussi, au-delà de la crise sanitaire, on peut penser qu'il y a un problème structurel en termes de consommation des crédits d'investissement. Quant à la masse salariale, la variation est très sensible à moins de 3 %, il n'y a pas eu d'impact important par rapport à la masse salariale. En taux de réalisation de dépenses, on est à 91,73 %, en taux de réalisation pour les recettes 2020 à 94,32 %. Eu égard à ces chiffres et eu égard au contexte sanitaire, on a un taux de réalisation qui est quand même correct. On peut dire que le taux d'exécution budgétaire, plus de 90 %, c'est correct pour une année COVID. Ce qui nous donne un résultat positif de 188 637 €, le résultat étant la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Le résultat, c'est un indicateur. Je vais vous présenter là les principaux indicateurs qui nous permettent de déterminer la santé financière de la structure. Le résultat positif est de 188 000 €. La capacité d'auto-financement, la CAF, représente la différence entre les flux financiers,

c'est-à-dire qu'en plus du résultat, on intègre la capacité d'auto-financement, on parle véritablement de flux financier. Le flux financier positif a été de plus de 5 M€ : 5 140 723,70 €.

Ce qui nous donne, après, ce que l'on enregistre au niveau de la comptabilité, la capacité d'auto-financement et le résultat, un fonds de roulement net global, c'est-à-dire que c'est la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour faire face à toutes ces dépenses éventuelles dans le futur, un fonds de roulement net global au 31 décembre 2020 qui est égal à 27 433 298,21 € soit une variation en positif de près de 4 M€, de 3 792 151,79 €. C'est une augmentation de l'autonomie financière de la structure de plus de 3 M€.

Après, le 3^{ème} indicateur financier pertinent, c'est le besoin en fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement, c'est une différence entre les crédits de la classe 4 c'est-à-dire ce que l'établissement doit rembourser, et les créances. C'est un indicateur qui est pertinent dans la mesure où ça nous donne l'impact des créances par rapport à la trésorerie. Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2020 était égal à 763 032,80 €, soit une augmentation de 295 863,62 €. Là aussi, c'est une dégradation, mais qui est légère par rapport à 2019. Dans cet indicateur, il y a un impact du COVID, c'est-à-dire que la baisse d'encaissement est liée à la formation continue, puisque ce sont des ressources propres, ça a un impact.

Néanmoins, c'est un indicateur qui a un impact relativement mesuré par rapport à l'indicateur trésorerie, dans la mesure où la trésorerie, au 31 décembre 2020, était de 28 670 265,00 €, ce qui est une trésorerie relativement confortable pour un établissement de cette dimension. On a une trésorerie de plus de trois mois de fonctionnement, une possibilité de fonctionner pendant trois mois avec la trésorerie.

En résumé, ce que je peux vous dire, c'est que les indicateurs financiers de l'Université des Antilles sont bons, la situation financière est saine et globalement, l'Université a su résister à la crise sanitaire. Au niveau du dernier point, au niveau de la mise en place du service facturier, on peut dire qu'il y a quand même une baisse sensible des charges à payer, c'est-à-dire que les services ont été plus réactifs dans le traitement des factures. Au niveau du service facturier, je pense qu'il y a encore une marge d'amélioration, néanmoins il y a quand même déjà eu des améliorations entre 2019 et 2020. Merci.

Il y avait un point technique par rapport aux Commissaires aux comptes, je ne sais pas si les Commissaires aux comptes peuvent intervenir. Monsieur le Président, j'ai terminé, est-ce que les Commissaires aux comptes peuvent intervenir ? Si vous avez des questions concernant la présentation, je peux répondre, sinon on attend l'intervention des Commissaires aux comptes.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN, vous m'entendez ?

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Oui, Monsieur GERARDIN ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

C'est simplement une remarque et un souhait. Dans certains cas, on a des notifications de financement qui sont relativement tardives de la part des autorités, je pense au ministère et je pense en particulier à la dotation qui est donnée pour accompagner les étudiants en situation de handicap. Cela intervient généralement lors de la dernière délibération modificative, budget rectificatif de l'année civile et ça pose un souci de consommation des crédits. Puis, comme les crédits et les dépenses sont annualisées, cela pose un souci de consommation et cela s'explique peut-être en partie aussi à une non-consommation de certains crédits. Et le souhait, c'est que le dernier budget rectificatif de l'année soit plus tôt dans l'année, le plus tôt possible, et le deuxième élément, c'est que pour des dépenses qui sont essentielles pour accompagner des étudiants en situation de handicap, il puisse y avoir un report d'une année sur l'autre pour bien commencer et entamer notamment le deuxième semestre de l'année universitaire qui suit.

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Je vais laisser le DAF répondre à votre question.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Bonjour à tous. Effectivement vous avez raison, la dernière notification ministérielle, nous la recevons très tard. En l'occurrence, pour 2020, la notification ministérielle finale, nous l'avons reçue le 17 décembre, ce qui ne nous laisse aucune possibilité pour ajouter, dans quelque budget que ce soit, les crédits nouveaux apportés à l'Université. Alors, si ces crédits sont en investissement, on peut re-piocher l'année suivante dans le fonds de roulement, mais si ces crédits sont par exemple en masse salariale, on ne peut absolument rien faire, malheureusement. Alors, faire un budget plus tôt, on a déjà trois budgets rectificatifs, un en avril, on en a un autre en septembre et le BR3 en novembre, je ne vois pas quand est-ce que l'on pourrait avancer un budget, parce que faire un budget en juillet-août c'est quasi impossible. Donc, je ne vois pas ce que l'on pourrait faire pour avancer le BR2 en l'occurrence.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

C'est d'établir des budgets pluriannuels sur trois ans.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Oui, mais nos notifications ministérielles sont annuelles, dont la SCSP est annuelle, on ne peut pas faire une SCSP sur deux, trois ou quatre ans, c'est impossible ! On peut le faire sur de la recherche, il n'y a pas de souci, et c'est pour ça, vous le verrez, dans le BR1, j'ai mis les tableaux pluriannuels en recettes et en dépenses, mais on ne peut pas le faire sur de la masse salariale, c'est strictement interdit. On ne peut pas le faire sur la SCSP non plus, faire un budget tronqué, sachant que la SCSP représente 80 % de notre budget... Faire un budget pluriannuel sur 20 % du budget, ça n'a pas grand intérêt, à mon avis.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Il y a des gens en situation de handicap qui en ont besoin.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Oui, mais bon, pour le handicap, on peut trouver des solutions parce que les sommes ne sont pas conséquentes, mais le budget global, de 100 M€ annuels de l'université, on ne peut pas le faire sur trois, quatre ou cinq ans, ce n'est pas possible.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je voulais alerter et exprimer des souhaits, mais vous le savez, Monsieur SUBITS.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Je le sais.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

On est suffisamment en contact pour que vous le sachiez.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Tout à fait.

Monsieur le Président

OK, on va donner la parole, à KPMG. Les Commissaires aux comptes sont là.

Madame Michèle HELMANY, commissaire aux comptes

Est-ce que vous m'entendez ?

Monsieur le Président

Très bien, allez-y.

Madame Michèle HELMANY, commissaire aux comptes

Je n'ai pas pu me connecter, je pense que Monsieur GATTA doit avoir le même souci, puisqu'il n'a pas pu se connecter, pour l'instant, à la visio. Moi, je le fais par téléphone.

Bonjour Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs. Aujourd'hui, vous êtes amenés à approuver les comptes de l'Université sur la base du rapport de l'agent comptable, mais également du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés par l'agent comptable et leurs donateurs de l'établissement et avant de vous faire lecture de notre rapport, je vais rappeler juste un peu ce qu'est l'audit et quel est notre rôle.

Notre rôle est d'exprimer une opinion, c'est-à-dire de vous rapporter une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative qui remettrait en question vos lectures des comptes. À ce titre, nous avons été amenés à effectuer des sondages, des échantillonnages pour collecter de l'information et des éléments probants pour fonder notre opinion. Le plus important, c'est de pouvoir vous exprimer notre opinion sur les comptes 2020, qui est une certification avec deux réserves. Ce sont des réserves que nous avons déjà émises en 2019 et qui concernent en premier lieu les heures complémentaires, en raison de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre des procédures de contrôle à terme, concernant la justification de la réalisation effective des heures d'enseignement. Donc, nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de l'existence des heures complémentaires des enseignants, comptabilisées en 2020 pour un montant de 2852000 euros porte sur le financement externe de l'actif, par des tiers autres que l'État. En effet, l'Université n'a pas été en mesure de rattacher la majorité des financements externes de l'actif, par des tiers, autres que l'État, enregistrés au bilan, aux immobilisations qu'ils ont financées.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer le montant des financements qui auraient dû être comptabilisés au bilan au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, ni en conséquence le montant de la quote-part du financement qui aurait dû être repris en produits, dans le compte de résultat de l'exercice clôt le 31 décembre 2020. Voilà les deux réserves que nous émettons sur notre rapport. Les missions d'une opinion avec réserve n'enlèvent pas aux comptes les trois qualités, qui sont la sincérité et la régularité par rapport aux principes des méthodes comptables applicables à l'établissement, l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et l'image fidèle du patrimoine de l'Université dans les comptes. Voilà ce que j'avais à dire, et je tenais aussi, on tenait tous à remercier toute l'équipe de l'Université qui a été présente, qui nous a aidés et qui nous a permis de réaliser notre mission dans des conditions satisfaisantes.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, on essaie de rentrer en contact avec Monsieur GATTA qui est le responsable, mais malheureusement on n'y arrive pas, tant pis. Y a-t-il des questions concernant cette présentation ? Je rappelle que la réserve des heures complémentaires augmente, on essaie de mettre en place des process. On a mis en place un logiciel qui nous permettra de contrôler ces heures supplémentaires et j'espère que l'année prochaine la question sera réglée. On vient de mettre en place ce logiciel, on est en train de le réimplémenter. Monsieur HANOT ?

Monsieur Boris HANOT, DGS

Juste un complément Monsieur le Président, vous aviez mandaté les Commissaires aux comptes KPMG dans le cadre d'une mission spécifique sur les heures supplémentaires, pour nous aider à consolider le processus de certification des heures d'enseignement. La réalité sanitaire de nos territoires a quelque peu grevé les agendas qui étaient prévus, mais il y a quand même une étude conséquente qui a été portée par la contrôleuse de gestion, sur la thématique, et qui offre une cartographie assez précise des situations d'heures complémentaires par individu, depuis au moins le passage à l'éco, depuis, on va dire, 2017-2018. Et on a l'ambition de reprendre la partie E-Vac pour

justement lever les observations faites, non seulement par nos Commissaires aux comptes, mais aussi les rapports de la Cour des comptes qui remonte à quelques années antérieures sur la gestion de l'établissement.

On devrait, avant la fin de cette année universitaire, retrouver une lisibilité très claire sur la charge d'enseignement, et c'est en ce sens que l'on a fait les provisions pour l'exercice, c'est dans cette dynamique et dans cette volumétrie d'analyse de gestion, portée par la contrôleuse de gestion, et on est quand même sur une voie d'amélioration qualitative qui est à mon sens, à signaler aux administrateurs de l'établissement.

Madame Michèle HELMANY, commissaire aux comptes

Est-ce que je peux intervenir ? Concernant ce point, je vais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur HANOT.

Monsieur Boris HANOT, DGS

Oui, Madame ?

Madame Michèle HELMANY, commissaire aux comptes

C'est vrai que concernant les deux réserves, il y a des actions qui sont mises en place concernant le financement, l'utilisation du nouveau logiciel Neptune et cela devrait permettre d'établir le rattachement des subventions avec les immos. La difficulté, c'est sur l'antériorité. C'est vrai que le travail a été fait pour les nouvelles acquisitions. Et concernant les heures supplémentaires, c'est vrai qu'il y a eu un travail de fait par l'Université, le plus difficile est de justifier les heures... (02.18.00 : *bruit de fond*) les antériorités ...

Monsieur le Président

Un micro est ouvert, c'est très désagréable.

Madame Michèle HELMANY, commissaire aux comptes

Voilà ce que je voulais dire. Les travaux sont sur une bonne voie et que normalement, on pense que ces travaux pourraient être finalisés en 2021.

Monsieur le Président

D'accord, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, on va passer au vote du compte financier. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN, en espérant qu'en 2021 les administrateurs pourront voter oui à l'unanimité.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN, je ne sais pas si vous allez voter en 2021.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je n'ai pas dit « moi », j'ai dit les administrateurs.

Monsieur le Président

OK, vous votez contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui.

Monsieur le Président

OK.

Approbation du Compte financier de l'exercice 2020	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	21

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

On va passer au vote sur l'affectation du résultat en report à nouveau.

Monsieur le Président

L'affectation du résultat en report à nouveau

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Je précise, ce sont les 188 000 €.

Monsieur le Président

Alors, on va voter cela aussi. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur Frédéric GERARDIN, même motif.

Monsieur le Président

OK, Monsieur GERARDIN, l'année prochaine vous allez peut-être voter pour ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je ne sais pas si je me représente, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je vous en prie.

Monsieur le Président

Bien, on passe au point suivant. C'est l'approbation du BR1

Affectation des résultats de l'exercice 2020	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	21

b) Approbation du BR₁ – Exercice 2021

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Pour le BR₁, nous avons essayé d'ajuster au mieux les nouveaux crédits. Néanmoins et pour information, nous n'avons toujours pas reçu de la part du ministère, la notification initiale, ce qui est un peu dommage, parce qu'on est quand même en avril.

Dans ce BR₁, au-delà des ajustements financiers, on a comme principale opération, un prélèvement sur le fonds de roulement, qui est triple, à savoir un prélèvement sur le fonds de roulement en crédit 10, un prélèvement sur fonds de roulement en crédit 20, ce qui est normal, et un prélèvement sur fonds de roulement en crédit 30. C'est très exceptionnel. Le prélèvement sur fonds de roulement en crédit 10 est d'un montant d'1 M€, c'était pour rembourser l'Union européenne pour le CEREGMIA en réalité, qui nous a été demandé très récemment. Le prélèvement sur le fonds de roulement en crédit 20, c'est le prélèvement normal du BR₁ selon les demandes qui ont été faites par les diverses composantes, les pôles, les services. Et le prélèvement sur fonds de roulement en crédit 30 qui s'élève à 3 133 000 €, c'est ce que l'on a dit un peu plus tôt, c'est la provision pour les heures complémentaires qui ont été inscrites sur l'exercice 2020, pour que l'on puisse les ouvrir en AE et en CP sur la masse salariale pour pouvoir, justement, régulariser ces heures complémentaires et du coup permettre d'enlever la réserve qui existe sur les comptes 2020. On a réussi, après énormément d'heures de travail, encore une fois grâce au contrôleur de gestion, à optimiser ce chiffre des provisions qui était erroné en 2019, parce qu'en 2019 on avait seulement 1,50 M€ de provision, ce qui n'était pas très réaliste. Voilà pour les opérations spéciales de ce BR₁.

Les tableaux pour vote sont les mêmes que d'habitude. Le tableau 1 a été réactualisé (c'est le tableau des emplois) par rapport aux recrutements qui ont été faits ces derniers mois. Le tableau 2 a aussi été réactualisé, en incluant les prélèvements sur le fonds de roulement, principalement. Les tableaux 3 & 4, pour information, recettes et dépenses. Le tableau 4, l'équilibre financier, est assuré par un prélèvement sur trésorerie fléchée pour ce qui est de la reprise sur provision, et un prélèvement sur la trésorerie non fléchée pour ce qui est du prélèvement en fonds de roulement, en crédit 20 classique.

Pour les tableaux 6, qui sont les tableaux résumés, on constate que l'on a une CAF positive et une prévision de résultats, incluant les reprises sur provision, qui est à l'équilibre. Vous avez le tableau de trésorerie pour information, comme d'habitude, et pour la première fois depuis que l'on a mis la GVCT en place dans l'établissement, vous avez les tableaux qui correspondent aux dépenses pluriannuelles en recettes et en dépenses de l'établissement.

Si vous avez des questions, je vous écoute, avant de passer au vote.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Monsieur SUBITS, c'est Monsieur Bruno HARAL, vous n'avez pas précisé le montant par prélèvement sur fonds de roulement, en crédit 20.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Le prélèvement sur fonds de roulement en crédit 20 s'élève à 2 M€, dont 500 000 € de report de crédit de paiement et 1,50 M€ à distribuer entre les composantes et les services.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Merci.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

J'ai toujours les mêmes remarques, on n'a pas de tableaux d'emplois par pôle, enfin tripartite, centrale, pôle Guadeloupe et pôle Martinique. Je fais la remarque chaque année.

Monsieur le Président

OK, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui Madame FRANÇOIS-HAUGRIN ?

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Merci. Monsieur SUBITS, vous avez parlé d'un remboursement qui avait été demandé par l'Union européenne, pouvez-vous préciser s'il vous plaît ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Oui, c'est dans le cadre de deux projets CEREGMIA, qui datent du FSE 2000/2006 très précisément, deux projets à 500 000 € pour un total d'1 M€. De mémoire, c'est Eurotraining 972 le premier et je n'ai plus le nom en tête du deuxième.

Madame Odile FRANÇOIS-HAUGRIN, MCF

Merci bien.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ? Qui ne prend pas part au vote ?

Intervenant

Juste Président, j'ai une petite remarque. Je regrette qu'il y ait une opération spéciale pour les heures comptes, mais pas pour les heures de paiement de tutorat et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Monsieur le Président

Bien, merci pour cette remarque, on en prend note et on verra comment agir en faveur des étudiants handicapés. Voilà, on va passer au vote sur cette question. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Sans surprise, Monsieur Frédéric GERARDIN, parce que la loi, c'est la loi. En tant que fonctionnaires, il faut respecter la loi.

Monsieur le Président

Merci Monsieur GERARDIN. C'est vrai qu'il faut respecter la loi, ce serait bien.

Approbation du BR1 – Exercice 2021	<i>Nombre de votants</i>	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	21

c) FSDIE : part sociale des étudiants sur crédits CVEC

Monsieur Vincent SUBITS

Le point suivant, c'est la part sociale du FSDIE provenant des crédits CVEC. On a déjà voté au budget primitif des montants, à savoir pour la Guadeloupe et la Martinique. Là, on revote des nouveaux montants, suite aux dernières inscriptions, puisque je vous le rappelle, on avait voté sur la base des inscriptions à octobre 2020, là on vote sur la base des inscriptions à janvier inclus, puisque les montants sont basés sur le nombre d'étudiants ayant payé leurs inscriptions en janvier 2021. On a un montant total de 16 600 € pour la Guadeloupe et 13 000 € pour la Martinique dans le cadre du FSDIE, un montant total de 29 600 €. Je ne sais pas si vous avez des questions, sinon on peut passer au vote, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, merci beaucoup.

On va passer au point suivant, c'est l'approbation des tarifs préparation au concours IEJ.

FSDIE : part sociale des étudiants sur crédits CVEC	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

d) Approbation des tarifs préparation concours IEJ 2020/2021

Monsieur Vincent SUBITS

Alors c'est pour FDE en Martinique, la Fac de droit et d'économie qui, via son institut, doit faire voter en CA des montants pour les droits d'inscription, à savoir 225,00 € et 250,00 € respectivement pour le module d'accès à l'espace numérique préparation à l'examen d'entrée CRSPA Université Paris 1, et module d'accès à l'espace numérique préparation au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature, toujours en lien avec l'Université Paris 1. S'il n'y a pas de question particulière, Monsieur le Président, je pense que l'on peut passer au vote sur ce point qui n'appelle pas de questions majeures, à mon avis.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas PARVIN

Excusez-moi, je crois que j'ai eu des problèmes de connexion...

Monsieur Vincent SUBITS

On vote des tarifs pour la Fac de droit en Martinique, dans le cadre de son institut d'études judiciaires qui, en partenariat avec l'université Paris 1, fait des tarifs spécifiques, à savoir 225,00 € et 250,00 €.

Monsieur Nicolas PARVIN

Merci.

Monsieur le Président

Bien, on peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On va passer au point suivant qui est l'acceptation des dons dans le cadre du concours « ma thèse en 180 secondes. »

Approbation des tarifs préparation concours IEJ 2020/21	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

e) Acceptation de dons – concours « ma thèse en 180 secondes »

Monsieur Vincent SUBITS

Pour « ma thèse en 180 secondes » qui a eu lieu il y a quelques semaines, on a reçu cinq dons :

- Un don à 3 100 € de la Polyclinique de Guadeloupe ;
- Un don à 3 000 € des entreprises BETCI et SNC Industrie ;
- Un don de 2 000 € du Crédit Agricole ;
- Un don de 1 500 € de Mac Donald ;
- Un don de 1 000 € de Daniel Herlong Immobilier.

On vote sur l'acceptation des dons qui ont déjà été attribués aux doctorants pour présenter « ma thèse en 180 secondes. » S'il n'y a pas de questions, Monsieur le Président, on peut passer au vote.

Monsieur le Président

Bien, s'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Bien, merci beaucoup.

Je voudrais en profiter pour vous dire que nos deux étudiants qui ont été sélectionnés font partie des 16 qui ont été retenus pour la demi-finale, je crois. On est très content et j'espère que ces deux étudiants iront le plus loin possible, qu'ils iront en finale européenne. C'est un désir profond du Président, et nous sommes là pour les accompagner, pour leur permettre d'aller le plus loin possible. Pour notre Université, c'est une fierté et je pense que ce sont ces éléments, ces informations qu'il faut donner pour permettre à notre Université de grandir.

Monsieur Nicolas PARVIN

Si je peux dire quelque chose, je tiens à remercier l'administration et tous les acteurs de l'Université qui permettent la réalisation de tels événements. Non seulement cela participe au rayonnement de notre Université, mais plus encore, cela stimule et crée une émulation chez les étudiants, et de par la valorisation d'une thèse, c'est aussi un encouragement à ceux qui doutent de nos capacités à pouvoir atteindre un tel niveau d'études. Alors, merci beaucoup et j'espère que nous continuerons dans ce sens.

Monsieur le Président

Je vous demande cinq secondes. Je voulais justement vous donner les noms des deux lauréats : James LARROUY qui est doctorant en mathématiques sur le pôle Guadeloupe et Malory BEAUJOLAIS qui est doctorante en électro-chimie sur le pôle Martinique. Ce sont deux étudiants qui ont fait briller notre Université et nous comptons au moins sur eux pour aller encore plus loin. Je les félicite en mon nom personnel, mais aussi au nom de toute l'Université. Voilà, merci beaucoup.

Acceptation de dons - concours « ma thèse en 180 secondes »	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	22

2. Questions diverses

Monsieur le Président

Bien, avez-vous des questions diverses ? Je vais répondre en vous faisant part d'un courrier à un courrier que j'ai reçu de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur :

« Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu porter à ma connaissance la révision récente des statuts de votre Université, suite à la réunion du conseil d'administration du 23 février dernier et je vous en remercie.

Je sais que les accords conclus avec vos collaborateurs, dans le respect du Code de l'éducation actualisé, renforceront la dynamique positive et stable de votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous. » Signé Frédérique VIDAL.

Voilà, je pense que j'ai répondu à vos questions et on a fini ce conseil.

Je vous remercie, je vous souhaite un bon appétit et à très bientôt.

Les membres saluent Monsieur le Président.

* * *